Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le mariage de S. A. R. la Princesse Margaretha avec S. A. S. le Prince Nicolas de Liechtenstein . . . 1

Le Prix Joseph Bech 1982 6

L'Institut pour la Coopération dans les régions frontalières communautaires à Luxembourg 16

Le Conseil européen à Bruxelles les 29 et 30 mars 19

En marge du vote de la loi fixant des mesures spéciales en vue d'assurer le maintien de l'emploi et la compétitivité générale de l'économie – Allocution télévisée du Président du Gouvernement . . . 22

1982

8 avril

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le mariage de Son Altesse Royale la Princesse Margaretha avec Son Altesse Sérénissime le Prince Nicolas de Liechtenstein

Les cérémonies du mariage princier débutèrent par une soirée de famille qui réunit le 19 mars autour du Couple princier au Château de Berg Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Régnant de Liechtenstein et la Princesse de Liechtenstein, les membres des deux Familles, une assistance royale et princière, les cousins et cousines, ainsi que de nombreux amis des fiancés.

Le samedi, 20 mars 1982, le mariage civil eut lieu au Palais grand-ducal. Les membres de la Famille grand-ducale et de la Famille du fiancé, les membres des Familles royales et princières invités au mariage et leurs suites se réunirent à la salle des fêtes du Palais. Le Gouvernement était représenté par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et par Madame Colette Flesch, en sa qualité de Ministre de la Justice.

Après que le Couple princier eut pris place, Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, accompagnée du Secrétaire Général de la Ville de Luxembourg, Monsieur Henri Beck, et de Monsieur Marcel Franck, officier de l'Etat Civil, procéda aux formalités du mariage civil. Le Bourgmestre s'adressa ensuite au Couple princier pour lui exprimer, au nom des citoyens luxembourgeois, de la municipalité et en son nom personnel les sentiments d'affection et de sympathie ainsi que les chaleureux vœux de bonheur. Voici le texte de l'allocution de Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Allocution de Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Altesse Royale,
Altesse Sérénissime,

Il y a à peine 15 jours, Madame, vous avez été adoptée par un peuple, vous avez été acclamée par sa jeunesse dans une atmosphère d'enthousiasme et de gentillesse.

Croyez-moi, Monseigneur, que c'est avec la même allégresse et la même spontanéité que mes concitoyens, que le peuple luxembourgeois vous adoptent de cœur et vous accueillent avec joie.

Désormais, vous êtes des nôtres, soyez le bienvenu.

C'est le même peuple, ce sont les mêmes concitoyens et c'est la Municipalité de Luxembourg, qui, par mon intermédiaire, vous disent à tous deux nos vœux les plus cordiaux de bonheur et qui présentent à vos augustes parents et grands-parents leurs félicitations et leur expriment le sentiment de leur profond attachement.

C'est avec un plaisir réel que j'y joins mes vœux et mes félicitations personnels.

Aujourd'hui, donc, une nouvelle fois, une princesse va nous quitter.

Le regret que nous inspire cette séparation, est cependant largement compensé par la conviction de vous voir, Madame, aller vers votre bonheur en ce jour de fête, où se sont donnés rendez-vous l'amour, le printemps et la jeunesse.

Au delà de votre bonheur personnel, votre union, Altesses, symbolise l'approfondissement des relations entre deux peuples, qui quoiqu'éloignés par la géographie se sentent proches l'un de l'autre.

Ainsi, c'est un Luxembourgeois, Wenceslas II, Empereur du Saint-Empire et Roi de Bohème, qui, octroyant en 1396 l'immédiateté au Comté de Vaduz et en élevant le Comte à la dignité de Prince du Saint-Empire, contribua d'ouvrir le chemin qui conduira votre pays à la Souveraineté.

Le chemin sera long et parsemé d'obstacles. Vous avez su les surmonter grâce à l'union entre votre dynastie et votre peuple, grâce à votre courage et à votre esprit d'initiative. En cela votre histoire ressemble un peu à la nôtre qui, il est vrai, fut sans doute plus tragique.

Nous avons, vous comme nous, survécu malgré notre exiguïté enclavés entre de puissants voisins qui n'étaient pas toujours des amis. Curieux caprice de l'histoire, qui a permis à deux petits peuples d'affirmer leur identité et de la faire reconnaître !

Mais nos deux pays ont compris les amères leçons de l'histoire. Les cœurs et les esprits de nos habitants sont largement ouverts vers une Europe enfin unie, une Europe ayant vaincue ses vieux démons et oublié ses anciens antagonismes.

Dans la mesure de nos moyens nous avons contribué et nous continuerons à contribuer à la construction de cette Europe.

Vous êtes, Monseigneur, bien placé pour le savoir, puisque vous avez la chance de pouvoir exercer votre

action et vos talents dans une enceinte dont on ne saurait mettre trop en exergue les mérites notamment dans les domaines politiques, humanitaires, culturels et sociaux.

Vous serez, Madame, j'en suis sûre, une précieuse collaboratrice de votre époux. Vos convictions, vos études et vos travaux vous y ont prédestinées. Votre désir d'affronter les réalités humaines vous a porté à aller au-devant de la misère des hommes.

Nul doute que l'équilibre de vos goûts et de vos personnalités constitue le meilleur gage d'une union harmonieuse.

Ainsi, à côté de votre intérêt et de votre enthousiasme pour ce qui touche aux œuvres humanitaires, vous êtes encore unis par un même goût pour une vie dense et vive. Tous deux vous êtes attirés par le sport et votre attachement pour l'immense domaine des arts et des lettres n'a d'égal que votre amour pour la nature.

Madame, Monseigneur,

L'idéal du scoutisme reste pour vous une réalité vivante et vous en êtes, Monseigneur, le protecteur dans votre pays.

Ancienne guide moi-même, j'aimerai vous transmettre le salut fraternel des guides et scouts, des éclaireuses et des éclaireurs de mon pays.

Il me reste à y ajouter le vœu que sur les pistes de la vie que vous allez parcourir côte à côte, vous ne trouviez que les signes symbolisant l'amour, le bonheur et la prospérité.

* *

Le Couple princier signa l'acte du mariage à l'issue de la cérémonie, puis il reçut les félicitations des nombreux invités réunis dans la salle des fêtes du Palais.

Voici le texte de l'acte du mariage civil:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-deux, le vingt du mois de mars, à dix heures par devant Nous Lydie Catherine Joséphine Polfer, bourgmestre, officier de l'état civil de la Ville de Luxembourg, canton de Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg, au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, les portes étant ouvertes,

ont comparu

Son Altesse Sérénissime le Prince Nikolaus Ferdinand Maria Joseph Raphael de Liechtenstein, né à Zurich, Suisse, le vingt-quatre octobre mil neuf cent quarante-sept, domicilié à Vaduz, Liechtenstein, fils majeur des conjoints Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Régnant Franz Joseph de Liechtenstein et la Princesse Georgine, née Comtesse von Wilczek, domiciliées à Vaduz, d'une part,

et

Son Altesse Royale Margaretha Antonia Marie Félicité, Princesse de Luxembourg, née au Château de Betzdorf, commune de Betzdorf, le quinze mai mil neuf cent cinquante-sept, domiciliée au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, fille majeure des conjoints Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean Benoît Guillaume Marie Robert Louis Antoine Adolphe Marc d'Aviano, Duc de Nassau, Prince de Bourbon de Parme et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte Ingeborg Elisabeth Marie-José Marguerite Astrid, Princesse de Belgique, domiciliés au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg, d'autre part.

Lesquels Nous ont requis de procéder à la célébration du mariage convenu entr'eux et dont les publications ont été faites à Vaduz le huit février et à Luxembourg le huit mars mil neuf cent quatre-vingt-deux. L'autorisation de Monsieur le Procureur d'Etat de célébrer le mariage au Palais Grand-Ducal de et à Luxembourg a été accordée le huit mars mil neuf cent quatre-vingt deux.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces produites paraphées par Nous et par les parties pour demeurer annexées à l'acte de mariage et des articles 212, 213 alinéa 1er, 214 alinéas 1er et 3 et 215 première phrase du code civil, Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, Nous prononçons au nom de la loi que Son Altesse Sérénissime le Prince Nikolaus Ferdinand Maria Joseph Raphael de Liechtenstein et Son Altesse Royale Margaretha Antonia Marie Félicité, Princesse de Luxembourg, sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement à Luxembourg au Palais Grand-Ducal.

Et avant clôture du présent acte, ayant interpellé les futurs époux s'il n'a pas été passé de contrat de mariage et dans l'affirmative quand et devant quel notaire, les époux ont déclaré qu'un tel contrat a été dressé par maître Hyancinthe Glaesener, notaire à Luxembourg, le premier mars mil neuf cent quatre-vingt-deux.

De tout ce qui précède Nous avons dressé le présent acte qui après lecture faite, a été signé par Nous et les comparants.

* *

Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, et Monseigneur Johannes Vonderach, Evêque de Coire, accueillirent ensuite les premiers invités à l'entrée de la cathédrale.

Aux portes du Palais, un peloton de la Gendarmerie et de la Police rendit les honneurs au passage du cortège nuptial. Sur le parcours des soldats de l'Armée luxembourgeoise rendirent les honneurs militaires.

Devant la cathédrale, un détachement de l'Armée luxembourgeoise, avec drapeau et musique militaire, rendit les honneurs à l'arrivée des invités royaux et princiers, qui furent chaleureusement acclamés le long du parcours par une foule nombreuse et par des formations de scouts du Liechtenstein et de Luxembourg.

Voici l'ordre dans lequel le cortège arriva à la cathédrale, précédé du Maréchal de la Cour, du Colonel Germain Frantz, du Chambellan Monsieur Jac-

ques Loesch, et de l'Ambassadeur Monsieur Paul Reuter: la Princesse Margriet des Pays Bas et Monsieur Pieter van Vollenhoven, le Comte et la Comtesse de Paris, le Roi Michel et la Reine Anne, le Roi Constantin et la Reine Anne-Marie, l'Archiduchesse Regina d'Autriche et la Reine d'Espagne, le Comte Strachwitz, le Prince et la Princesse Henri de Liechtenstein, le Comte et la Comtessse Pierre d'Eltz, le Prince et la Princesse Georg de Liechtenstein, le Prince et la Princesse Karl-Alfred de Liechtenstein, le Prince Wenzel et la Princesse Nora de Liechtenstein, le Prince et la Princesse Philippe de Liechtenstein, le Prince Héritier et la Princesse Héritière de Liechtenstein, le Prince Antoine et la Princesse Alix de Ligne, le Prince et la Princesse de Liège, le Prince Guillaume, le Prince Jean, l'Archiduc et l'Archiduchesse Christian de Habsbourg, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, le Roi et la Reine des Belges, le Prince Régnant de Liechtenstein et la Grande-Duchesse, le Prince Nicolas et la Princesse de Liechtenstein, le Grand-Duc et la Princesse Margaretha, le Prince Wenzeslaus et la Princesse Tatjana de Liechtenstein.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte et Son Altesse Royale la Duchesse de Hohenberg avaient entretemps pris place dans le chœur près de l'autel, tandis que de nombreux autres parents et invités gagnèrent la loge grand-ducale et les tribunes atténantes.

Le programme musical, exécuté lors de l'accueil des invités à la cathédrale, était le suivant: Grande pièce symphonique pour orgue de César Franck, Concerto n° 1 pour orchestre de A. Corelli, la Suite concertante de Georg Philipp Telemann et la Sonate d'église pour orchestre de Wolfgang Amadeus Mozart.

Les stalles du chœur étaient occupées par les représentants du clergé diocésain et religieux de Luxembourg, ainsi que par les représentants des clergés non-catholiques du Luxembourg.

Assistèrent également à la cérémonie religieuse, parmi les très nombreuses personnalités, les chefs de missions diplomatiques accrédités et résidant au Grand-Duché, ainsi que les représentants des Institutions européennes et des corps constitués luxembourgeois.

A 11.00 heures, Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, et Monseigneur Johannes Vonderach, Evêque de Coire, accueillirent à l'entrée de la cathédrale Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et Son Altesse Sérénissime le Prince Régnant de Liechtenstein, précédés de Son Excellence Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, Leurs Altesses Sérénissimes la Princesse de Liechtenstein et le Prince Nicolas, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Princesse Margaretha, suivis de la Princesse Tatjana et du Prince Wenzeslaus de Liechtenstein portant la traîne de la Mariée, suivis du Lieutenant-Colonel Eugène Meunier, Aide de Camp de S.A.R. le Grand-Duc, et de Madame Christian Calmes, Dame d'honneur.

A l'arrivée du cortège nuptial, l'hymne de la Maison grand-ducale retentit. Un accueil particulièrement chaleureux fut réservé par la foule aux parents et au Couple princier à leur arrivée devant la cathédrale.

La messe de mariage fut concélébrée par l'Evêque de Luxembourg et le Nonce Aspostolique, assistés de l'Evêque de Coire, du vicaire général et de l'aumônier de la Cour.

La cérémonie religieuse était encadrée d'un programme musical exécuté par l'Ensemble «Les Jeunes Musiciens» et les «Chœurs de la Cathédrale», sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc, tandis que la direction de la Musique Militaire était assurée par le Major Pierre Nimax. Voici le programme musical exécuté durant la cérémonie du mariage religieux:

Trumpet tune (orchestre) – H. Purcell; Grand chœur, extrait de l'oratorio «Samson» (chœurs et orchestre) – W.A. Mozart; Jesus bleibt meine Freude, Cantate Nr. 147 – J.S. Bach; Lauda Sion – méditation (orgue) – A. Leblanc; Cantilène (orgue) – J. Jongen; Lauda Jerusalem (Assemblée et orgue) – Th. Decker; Motet nuptial «Deus Israel coniungat vos» – J.-P. Schmit; Concerto pour trompette et orchestre, 2e mouvement – G. Ph. Telemann; Lobe den Herren, Cantate Nr. 137 (chœurs et orchestre) – J.S. Bach; Toccata, Ve symphonie (orgue) – Ch. M. Widor.

Au début de la cérémonie, Monseigneur Jean Hengen adressa au Couple princier, aux parents et à l'assemblée les paroles de bienvenue suivantes:

Frères et Sœurs dans le Christ,

L'Eglise est appelée à annoncer l'amour de Dieu. Elle accueille et bénit donc tout amour, aussi, Nobles Fiancés, votre amour que Vous consacrerez dans quelques instants par le sacrement du mariage.

Avec Vos Augustes Parents et Familles, Vos amis et connaissances, avec tous ceux qui de près ou de loin s'associent à la joie de ce jour, l'Eglise Vous offre ses vœux déférents de bonheur commun et Vous assure de sa prière.

Mat menge Matbridder, dem Här Nuntius an dem Här Beschof vu Chur heeschen ech Iech allegueren häerzlech wellkemm, ob der hei an der Kathedral oder iwwert Radio an Televisioun bei der Hochzäit vun eiser léiwer Prinzessin Margaretha mat dem Prenz Nicolas vu Liechtenstein derbäi sidd.

Duurch d'Léift and d'Bestietnes vun desem Brautpuer gin zwee kleng Länner méi fest mateneen verbonnen, e Symbol an en Impuls fir jidfereen, seng Relatiounen zou aneren an engem Geescht vun echtem Respekt an Frendschaft ze verdéiwen.

Mir wenschen dem Brautpuer vill Gléck a vill Gnod vun eiser Härgott deem säin Erbaarmen mer elo uruffe wellen.

Préparons-nous donc à l'écoute de la Parole de Dieu et à la célébration des Sacrements du mariage et de l'eucharistie par le chant du Kyrie.

* *

Après la proclamation de l'Evangile selon Saint-Luc (1,26 - 38a) Monseigneur Jean Hengen prononça une l'homélie dont nous reproduisons le texte ci-après:

Altesse Royale,
Altesse Sérénissime,

Le récit du Saint Evangile selon Luc que nous venons d'écouter, est vraiment remarquable, tant par la délicatesse et la profondeur du dialogue entre l'Ange et la Vierge que par la foi totale avec laquelle Marie acquiesça au dessein de Dieu. Bien consciente de son engagement, mais pleine d'amour et de confiance, elle prononça librement son fiat, son oui à l'offre divine: «Que tout se passe pour moi, humble servante de Dieu, selon ta parole» (Luc 1,38).

Dans quelques instants Vous allez dire, Vous aussi, Votre oui. Vous le donnerez l'un à l'autre en ce beau jour, terme d'un chemin qui Vous rapprochait mutuellement en transformant peu à peu un premier sentiment spontané en véritable amour, capable de l'audace de se donner l'un à l'autre pour toujours.

Le Christ fait de ce oui un sacrement, un signe sacré par lequel il Vous communique son Esprit-Saint. Il sanctifiera Votre promesse réciproque de Vous appartenir. Il fera de Votre communion de vie, de Vos échanges de tendresse, de réconfort, de réflexion et de prière commune autant de sources de grâce, autant de moments de rencontre avec lui et son Esprit, moments de joie, de consolation et d'espérance pour Votre salut.

Le mariage fait partie des promesses de Dieu qui veut notre salut et qui attent notre oui confiant à ses promesses de salut. Or comme dit Saint-Paul: «Toutes les promesses de Dieu ont trouvé leur oui (c. à. d. leur réalisation) dans la personne du Christ Jésus. Aussi est-ce par le Christ que nous disons notre amen, notre oui pour la gloire de Dieu» (2 Cor 1,20). En Vous disant oui l'un à l'autre, Vous dites comme Marie, également oui au Christ et au don des grâces que par Votre union conjugale il Vous transmet pour Votre salut.

La première de ces grâces, la grâce par excellence, est l'Esprit-Saint. La Liturgie l'appelle le Don du Dieu Très-Haut. C'est lui qui par ses charismes nous comble des dons de Dieu et notamment en versant le don de l'amour dans nos cœurs (cf. Hymne Veni Creator).

Tout amour, et partant aussi l'amour conjugal, est donc un don de l'Esprit. Il est une grâce spéciale par laquelle l'Esprit aide les époux à construire, soutenir et fortifier la communion entre eux, en la rendant stable et féconde et en la transformant en ce sanctuaire domestique qu'est la famille, symbole et germe du Royaume de Dieu où nous trouverons notre salut complet et définitif.

Admirons avec gratitude la grandeur du don de l'amour conjugal ! Toutes les qualités que Saint Paul attribue à l'amour chrétien en général, lui sont applicables. Plus qu'un désir, plus qu'un attachement naturel, cet amour, cette agape, désigne dans la pensée de l'apôtre un sentiment d'estime, de respect qui garantit la solidité, la liberté, la sublimité et, pour tout dire, la spiritualité. Parmi les dons de Dieu, c'est l'amour qui est le meilleur. Il surpasse la foi et l'espérance. Il est la voie vers Dieu, supérieure à toutes les autres.

Madame,

An eiser Sprooch sti Léift a léif no beieneen. Wien e léift a frëndlecht Wiesen huet, brengt et fäerdeg, engem aneren echt Léift ze schenken. Duerfir si mir iwwerzeegt, dass Aert Bestietnës vun enger echter Léift gedroën as, well Dir, esou wéi d'Lëtzebuerger Vollek Iech kennt, ëmmer schons natiirlecherweis esou léif a frëndlech, esou offen a spontan wort an dofir jidfereen Iech gär huet.

Dat gët eng Garanti, dass Dir an Aerem Bestietnës Freed a Gléck fannt. Mir wënschen Iech dat vu ganzem Häerz a mir verspriechen Iech duerfir eist Gebiet.

Madame,

Dans notre langue les mots amour et aimable ont une certaine affinité. Celui qui est aimable et gentil, est à même de témoigner du vrai amour à autrui. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que Votre mariage se base sur un amour authentique. Car le peuple luxembourgeois a pu connaître depuis toujours Votre amabilité et Votre gentillesse, Votre ouverture de cœur et Votre spontanéité, dons qui Vous sont pour ainsi dire innés et qui font que tout le monde Vous aime.

C'est une garantie que Vous trouverez dans Votre mariage joie et bonheur. Nous Vous le souhaitons de tout cœur en Vous promettant de soutenir nos souhaits par notre prière.

Monseigneur,

Sie kommen aus einem kleinen Land, voller Schönheiten der Natur und reich an Hoffnungen auf Zukunft. Heute, an diesem schönen Tag, hat sich eine davon erfüllt. Darüber freut sich das Luxemburger Volk zusammen mit den Bewohnern Liechtensteins. Beide wissen um Ihren Einsatz für andere, wie etwa im Europarat oder beim Roten Kreuz, getreu der Devise, die Sie als Christ und als Pfadfinder zu leben versuchen: Dienen, für andere dasein, um so sich selber am besten zu verwirklichen.

Dabei werden Sie ab heute in unserer lieben Prinzessin eine wertvolle Hilfe haben.

Möge Gottes Hand Sie beide behüten und geleiten !

Monseigneur,

Vous venez d'un petit pays, plein de beautés de la nature et riche en espoirs pour l'avenir. Un de ces espoirs s'accomplit aujourd'hui en ce beau jour. Les habitants du Liechtenstein et du Luxembourg s'en réjouissent. Ils connaissent Votre engagement pour autrui, entre autres au Conseil de l'Europe et dans la Société de la Croix Rouge. Vous suivez ainsi fidèlement la devise propre à un vrai chrétien comme à un vrai scout: servir, se vouer aux autres pour réaliser de cette façon ce qui est en nous de meilleur.

A partir d'aujourd'hui Vous trouverez dans cette tâche l'appui précieux de notre chère Princesse.

Que le Seigneur Vous garde et Vous conduise tous les deux par sa main.

C'est le vœu que nous allons renfermer dans notre prière pour la déposer entre les mains de celle qui est la servante de Dieu et notre douce consolatrice. Qu'à son exemple et par son intercession le oui que Vous allez échanger maintenant, devienne pour Vous une source riche et féconde de vie, de joie et de bonheur.

Amen.

* *

L'Evêque de Luxembourg s'adressa alors au jeune couple, l'invitant à échanger le consentement mutuel. Son Altesse Sénérissime le Prince Nicolas se tourna vers ses parents qui inclinèrent la tête en signe d'approbation. Après le même geste de déférence de Son Altesse Royale la Princesse Margaretha envers ses parents, le oui traditionnel fut prononcé par le Couple princier. L'Evêque invita alors les époux à se donner la main droite, en entourant de son étole leurs mains entrelacées, puis il procéda à la bénédiction des alliances que les époux échangèrent entre eux.

Monseigneur Jean Hengen invita ensuite les mariés et toute l'assemblée à l'action de grâce, tandis que les chœurs entonnèrent «Chante Alléluia au Seigneur».

Pendant la liturgie eucharistique, après l'élévation, la Musique Militaire exécuta la Sonnerie Nationale.

Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, prononça alors une allocution et transmit au Couple princier les vœux de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Nonce Apostolique.

Allocution de Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce Apostolique

Nous venons de vivre un de ces grands moments, riches de splendeur liturgique et d'émotion intense, auquel nous avons été conviés maintenant pour la troisième fois en un peu plus d'un an.

Rassemblés autour de vous, en compagnie de vos augustes Parents, des membres de vos Familles et de vos amis, nos cœurs – s'il m'est permis de m'exprimer ainsi – battent à l'unisson des vôtres pour partager votre joie et vous dire la ferveur de nos vœux et de nos prières pour votre bonheur conjugal et familial.

Votre mariage remplit d'allégresse les habitants de ce cher Grand-Duché de Luxembourg, berceau de la nouvelle Europe, qui poursuit sans cesse sa destinée historique de protagoniste infatigable de réconciliation et d'union au cœur même du vieux continent.

Non moins grande est la joie des habitants de la noble principauté de Liechtenstein, Vallée de Paix, qui, parvenant à rester en dehors des compétitions qui tiennent le monde entier dans un état de perpétuelle agitation et inquiétude, offre à tous un précieux exemple de pratique sereine du devoir quotidien.

C'est un bonheur réellement sublime et ineffable qui vous échoit en ce moment de grâce et qui est le fruit du don divin que vous venez de recevoir. Que ce bonheur vous aide à progresser dans le sens d'une communion toujours plus enrichissante de vos deux personnes. Qu'il témoigne de l'épanouissement de votre vie conjugale et répande ses rayons d'amour et de félicité bien au delà de votre propre foyer.

Au nom de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II, que j'ai l'honneur de représenter d'une manière spéciale à cette cérémonie, je vous donne lecture d'un message paternel qu'il a bien voulu vous adresser.

«A Son Altesse Royale la Princesse Margaretha de Luxembourg

A Son Altesse Sérénissime le Prince Nicolas de Liechtenstein

Alors que, sous le regard aimant du Seigneur, vous venez de faire alliance pour toujours, je vous souhaite de vivre les étapes de votre vocation conjugale avec une conscience croissante de la dignité des époux chrétiens et de leur mission en Eglise et dans le monde. Que votre foyer, héritier de qualités familiales nombreuses et désormais responsable de leur transmission, soit la joie et l'honneur de Dieu, la lumière et le soutien de ceux qui seront les témoins de votre amour et de votre foi ! Je vous bénis au nom du Christ, et j'étends cette Bénédiction à vos bien-aimés parents et aux membres de vos deux illustres familles.

Du Vatican, le 20 mars 1982
(s.) Ioannes Paulus PP. II»

* *

Après la bénédiction apostolique, l'acte de mariage fut signé par le jeune couple, l'Evêque de Luxembourg, ainsi que par les témoins du mariage, Son Altesse Sérénissime la Princesse Nora de Liechtenstein, Son Altesse Royale le Prince Jean, Son Altesse Impériale et Royale Lorenz Archiduc d'Autriche et Son Altesse la Princesse Sophie de Ligne. L'assemblée et les chœurs entamèrent alors le cantique à Notre Dame Consolatrice des Affligés, Sainte Patronne de la ville de Luxembourg: «O Mamm, léiw Mamm».

Voici le texte de l'acte du mariage religieux:

In Ecclesia Cathedrali ad B.M.V. Luxemburgi die 20a mensis martii A. D. 1982 matrimonium contraxerunt S.A.S. Nicolas, Prince de et à Liechtenstein, Filius S.A.S. François Joseph, Prince Régnant de et à Liechtenstein, et S.A.S. Gina, Princesse de et à Liechtenstein, natus die 24a mensis octobris A. D. 1947 in Zurich, baptizatus die 5a mensis novembris A. D. 1947 in Zurich, Liebfrauenkirche, confirmatus die 19a mensis maii A. D. 1961 in Vaduz, Pfarrkirche St. Florin, domicilium habens Vaduz, et S.A.R. Margaretha, Princesse de Luxembourg, filia S.A.R. Jean, Grand-Duc de Luxembourg, et S.A.R. Joséphine-Charlotte, Grande-Duchesse de Luxembourg, nata die 15a mensis maii A. D. 1957 in Betzdorf,

baptizata die 18a mensis maii A. D. 1957 in Betzdorf, confirmata die 8a mensis decembris A. D. 1968 in Colmar-Berg, domicilium habens Luxembourg, coram Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, testibus adstantibus S.A.I.R. Lorenz, Archiduc d'Autriche, S.A.S. Nora, Princesse de et à Liechtenstein, S.A.R. Jean, Prince de Luxembourg, S. A. Sophie, Princesse de Ligne.

Nicolaus von Liechtenstein, Margaretha de Luxembourg, Nora de Liechtenstein, Jean de Luxembourg, Lorenz d'Autriche, Sophie de Ligne, Jean Hengen, Nicolas Wirtz.

La fin des cérémonies religieuses fut marquée par le chant de l'hymne national luxembourgeois, suivi des puissants accents de la Toccata, tirée de la Ve symphonie de Charles Marie Widor.

A la sortie du Couple princier, les soldats présentèrent les armes et la Musique militaire joua le Wilhelmus, tandis que la foule applaudissait longuement les jeunes mariés, leurs parents et les invités royaux et princiers.

Au loin retentirent la salve d'honneur de vingt et un coups de canon tirés des hauteurs du Fort Thungen par l'Armée luxembourgeoise.

Les jeunes époux, souriants et heureux, répondirent par d'aimables gestes de la main à l'ovation du public massé aux abords de la cathédrale et le long du parcours emprunté par le cortège nuptial.

L'Harmonie Municipale de la Ville de Luxembourg et la Fanfare Royale et Grand-Ducale Letzebuerg-Fetschenhof-Cents offrirent une aubade devant le Palais. Le Couple princier, entouré des membres de la Famille grand-ducale, des proches parents et des témoins du mariage, répondit du haut du balcon du Palais aux acclamations enthousiastes du public.

Dans le courant de l'après-midi, le Couple princier se rendit au Cercle Municipal, où il fut accueilli par Madame Lydie Polfer, Bourgmestre, entourée des échevins et des membres du conseil communal, pour assister à la fête «Folklore et Jeunesse» organisée en son honneur par la Ville de Luxembourg et le Ministère des Affaires culturelles, et au cours de laquelle se produisirent des groupes folkloriques et ensembles musicaux du Grand-Duché de Luxembourg et de la Principauté du Liechtenstein.

Le Prix Joseph Bech 1982

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 5 mars 1982 à Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Prix Joseph Bech 1982 de la Fondation FVS de Hambourg a été remis à Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Rappelons que ce prix a déjà été remis les années précédentes notamment à Madame Shirley Williams, au Dr Henri Rieben, à Monsieur Claude Cheysson, Monsieur Joseph Luns, Monsieur Emanuele Gazzo et Monsieur George Spenale. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, prononça le discours solennel et retraça les nombreux mérites de la récipiendaire.

Après la remise du Prix Joseph Bech 1982 à Madame Colette Flesch par Monsieur Charles Bech, fils de l'ancien homme d'Etat luxembourgeois Joseph Bech, la lauréate prononça un discours.

Nous reproduisons ci-après pour information le texte du discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères:

Discours prononcé par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement

Altesse Royale,

Pour nous tous, et spécialement pour les lauréats du Prix Joseph Bech, Votre présence est un insigne témoignage d'intérêt et de sympathie, au sujet duquel je me fais l'interprète de notre gratitude respectueuse et profonde.

Monsieur le Président Poher,
Monsieur le Président Rey,
Monsieur le Secrétaire Général de l'OTAN,
Cher Monsieur Toepfer,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi d'abord vous remercier de votre présence à cette séance solennelle de la remise du Prix Joseph Bech 1982 de la Fondation F.V.S.

C'est déjà pour la sixième fois que l'institution généreuse du Professeur Toepfer nous réunit pour rendre hommage à la mémoire du grand homme d'Etat luxembourgeois Joseph Bech. Nous associons chaque fois à son nom et à son œuvre les mérites de ces Européens engagés dont l'inspiration et l'action symbolisent une sorte de fidélité.

Cette année le chemin qui nous relie à Joseph Bech est d'autant plus direct que c'est à un de ses successeurs au Refuge St. Maximin que nous rendons hommage.

Lui-même en ressentirait aujourd'hui de la satisfaction, mêlée d'une indéniable stupéfaction.

On raconte en effet qu'après l'accomplissement de vos études, vous vous adressâtes à lui comme à un conseiller paternel en vous enquérant des possibilités d'entrée dans la carrière diplomatique. Monsieur Bech, conscient de la longue tradition masculine de

notre diplomatie, se serait montré passablement déconcerté par votre démarche.

Quoiqu'il en soit vous occcupez, chère Colette Flesch, depuis plus d'un an, la maison où Joseph Bech a passé une grande partie de sa vie.

Certes, si les méthodes de travail ont bien changé, si le nombre des collaborateurs y a fortement augmenté, il y reste néanmoins la même inspiration, le même esprit qui jadis guidaient l'action de Joseph Bech.

C'est bien lui qui a marqué la politique étrangère du Luxembourg pendant 33 ans. Il a commencé sa carrière politique à une époque où l'avenir économique du Luxembourg, sa forme de Gouvernement, voire son indépendance étaient menacés. Véritable fondateur de la politique étrangère luxembourgeoise, il a fait entrer notre pays dans le concert des nations et lui a donné sa vocation européenne à un moment où l'Europe était à la recherche d'un nouvel équilibre introuvable. Grâce à son savoir-faire politique, notre pays a pu affirmer sa souveraineté politique et économique. Sa signature et sa marque se trouvent dans tous les actes internationaux qui définissent la coopération entre les peuples dans la période actuelle, de la charte de San Francisco au traité de l'Atlantique Nord, du traité de Paris constituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier au traité de Rome. Il a empreint la politique étrangère du Luxembourg de son style, mais surtout de sa foi dans une Europe solidaire et forte.

Sachant parfaitement jouer le rôle de médiateur ou d'«honnête courtier», il a su obtenir des avantages pour notre pays, tout en œuvrant en faveur de l'intégration européenne.

Dans un environnement de plus en plus difficile et même hostile, les petits pays ont de plus en plus de mal à défendre leurs intérêts légitimes. L'égalité des Etats, qui selon Paul Henri Spaak était une des conditions pour l'unité de l'Europe, résiste de moins en moins aux intérêts des plus grands qui en même temps s'éloignent de l'objectif de l'intégration.

Si Joseph Bech a laissé un héritage, chère lauréate, qui continue à marquer votre propre mission à la tête de la diplomatie luxembourgeoise, les menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre pays et sur l'intégration européenne se sont multipliées.

Tel Joseph Bech, la politique vous a accaparée très jeune. Comme tant d'hommes et de femmes de votre génération, c'est l'expérience tragique de la seconde guerre mondiale, avec l'exode et les malheurs qu'elle comportait pour notre population, qui a fait de vous une militante pour la cause européenne.

Mais grâce au programme d'échanges de l'«American Field Service» vous avez découvert les Etats-Unis où vous avez reçu votre formation universitaire à une des institutions les plus prestigieuses des Etats-Unis, la «Fletcher School of Law and Diplomacy» qui est un des hauts lieux pour l'étude du droit international et où vous avez été l'assistante du Professeur Leo Gross, un éminent juriste américain.

Vous étiez aux Etats-Unis quand le Président Kennedy a été élu à un moment où le réveil politique des jeunes s'est fait aux Etats-Unis avec une dizaine d'années d'avance sur l'Europe. C'est dans la ville même du Président Kennedy, à Boston, où vous avez appris votre métier et où vous avez acquis la passion de la politique.

Ce séjour aux Etats-Unis ne vous a pas seulement hautement qualifiée pour vos fonctions, mais vous en avez ramené une amitié profonde pour ce pays auquel nous devons tant. Vous démontrez ainsi que l'engagement pour l'unification européenne peut aller de pair, et je dirais même doit aller de pair, avec le renforcement permanent des liens entre l'Europe et les Etats-Unis. Ces relations sont parfois difficiles, vous le savez, et peuvent même mettre en cause des intérêts importants de part et d'autre, mais une alliance solide entre l'Europe et les Etats-Unis est la seule garantie pour une Europe réellement indépendante. Car c'est l'assise atlantique, fondée sur la présence des Etats-Unis en Europe, qui a servi de point de départ pour la construction européenne.

Certes, les Européens ont des intérêts particuliers à défendre, et notamment dans les domaines économique et commercial, mais les fondements de l'alliance doivent rester inébranlables. Il faut à ce sujet renouer avec l'idée du Président Kennedy de l'«equal partnership». Face aux périls et aux menaces qui pèsent sur le monde et particulièrement sur l'Europe, les deux partenaires des deux côtés de l'Atlantique doivent retrouver les vertus d'une véritable coopération fondée sur les intérêts essentiels qu'ils ont en commun. Il ne peut pas y avoir d'Europe libre, vivant dans la paix et dans la sécurité, sans une forte présence américaine. Mais les Etats-Unis doivent savoir que la construction européenne ne se fait pas contre eux. Une plus étroite concertation entre l'Europe et les Etats-Unis est absolument nécessaire.

Le Luxembourg reste fermement attaché à une coopération solide et franche avec l'Amérique. Les liens entre nos deux pays sont historiques et je dirais sentimentaux. Le souvenir des deux libérations de notre pays par les Etats-Unis reste ineffaçable dans la mémoire collective de notre peuple. Mais les Etats-Unis ont aussi activement participé au redressement économique de notre pays. Ce sont encore des entreprises américaines, investissant chez nous, qui nous permettent maintenant de réussir la restructuration de notre économie.

Votre amitié pour les Etats-Unis est donc inséparablement liée à votre engagement pour l'unification européenne.

Car, après avoir travaillé comme assistante aux relations culturelles et à l'information à l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, vous êtes devenue administrateur au Secrétariat général du Conseil des Communautés.

C'est au service des questions agricoles du Conseil que vous avez fait vos premiers pas dans la politique européenne. Le Plan Mansholt était mis en place et le problème des excédents agricoles a dû vous coûter de nombreuses heures de travail. Mais c'était encore une époque où la politique agricole commune passait encore pour un des premiers grands acquis de la

Communauté économique européenne. Depuis quelques années la politique agricole commune est frappée de suspicion. Si ses défenseurs ont certes tort de la proclamer irréprochable, ses détracteurs se trompent quand ils l'accablent de tous les maux. Pour votre prédécesseur au Ministère des Affaires Etrangères, elle est certainement un des premiers «Casse-tête» et elle vous a rejoint vous-même au département des Affaires Etrangères, comme on retrouve parfois de vieilles et encombrantes connaissances.

Il est indéniable que la politique agricole pose un problème grave pour l'équilibre de la Communauté. Il faut certainement la repenser pour lui rendre son utilité perdue, car elle souffre à la fois d'être seule dans une Communauté qui n'est pas véritablement étendue à d'autres branches de l'activité économique et surtout d'être ce qu'elle était au départ. Si elle était le fruit d'un compromis difficile, c'est bien son immobilité face à une réalité changeante qui n'a cessé d'aggraver ses défauts.

Son immobilité illustre bien l'évolution d'une Communauté qui à l'origine était conçue comme une entité vivante, une «création continue», selon Jean Monnet, représentant d'immenses possibilités de développement et qui finalement s'est de plus en plus figée dans des structures et des procédures qui rendent toute adaptation si difficile voire impossible.

Avec votre entrée à la Chambre des Députés, vous avez également été désignée en tant que membre luxembourgeois au Parlement Européen. Vous avez donc quitté le Secrétariat Général du Conseil, qui est normalement consideré comme l'organe «le moins communautaire», pour siéger, comme successeur de Gaston Thorn, au Parlement Européen où l'idée européenne a toujours été la plus vivace. Vous y êtes restée pendant douze ans, exerçant les hautes fonctions d'un Président de la Commission du Développement et de la Coopération et, après l'élection du Parlement Européen au suffrage universel, vous aviez été élue Questeur du Parlement Européen.

A la tête de la Commission du Développement vous avez participé activement à la mise en place de la politique de coopération de la Communauté avec un grand nombre de pays du Tiers Monde. Les Conventions de Lomé I et II représentent certainement une des œuvres majeures de la Communauté. Elles constituent déjà un nouveau type de relations économiques entre les pays industrialisés et le monde en développement, telles qu'elles sont à juste titre revendiquées par les pays du Tiers Monde.

C'est pour cette raison que le Prix Joseph Bech de 1977 avait été décerné à Monsieur Claude Cheysson, un des créateurs du système de Lomé.

La connaissance approfondie sur les problèmes du Tiers Monde que vous avez acquise ainsi que les nombreux liens d'amitié que vous avez noués pendant la période où vous meniez le dialogue avec ses dirigeants représentent un précieux capital de confiance qui permet à notre pays de mieux faire écouter sa voix sur la scène internationale.

Tel Joseph Bech, qui s'enthousiasmait pour les grands projets, celui que Briand présenta sans succès à la S.D.N., celui de Robert Schuman et de Jean Monnet qui devait être la première étape vers ces Etats-Unis d'Europe, vous savez que la politique internationale et les relations entre les nations ont certes besoin de visions et de grands projets, mais leur mise en pratique nécessite une grande part de réalisme, de patience et de ténacité. Vous n'êtes pas l'amie des dogmes et des systèmes mais vous croyez d'abord au dialogue et à la concertation comme les fondements du progrès pour tous les peuples.

Le dialogue vous l'avez pratiqué à tout moment de votre déjà longue carrière politique. Ayant été maire ou bourgmestre de la Ville de Luxembourg pendant plus de dix ans, vous avez largement contribué à faire de notre capitale une ville moderne et européenne sans qu'elle perde pour autant son charme d'antan.

Vous aviez perçu l'importance que représentent pour la Ville de Luxembourg les institutions européennes. Vous avez contribué à améliorer le climat de compréhension et à rendre la ville plus accueillante pour les nombreux étrangers qui y ont trouvé une seconde patrie.

En fait vous n'avez jamais été dessaisi de ce dossier si important pour notre capitale et pour notre pays. Vous avez défendu ses intérêts au sein du Parlement Européen et vous devez continuer à le faire en tant que Ministre des Affaires Etrangères.

Si Joseph Bech, qui avait commencé sa carrière politique dans la circonscription de la Moselle, n'a jamais lâché ce Ministère de la Viticulture auquel il tenait beaucoup et auquel nous devons aujourd'hui la bonne qualité de nos vins mosellans, vous avez dû vous-même retourner à vos sources. Née à Dudelange, un des hauts lieux de la sidérurgie luxembourgeoise, vous êtes, à la tête du Ministère de l'Economie, chargée de poursuivre l'impérieuse restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise.

Il faut souhaiter que vous réussissiez aussi bien la restructuration de notre sidérurgie que Joseph Bech a réussi la restructuration de notre vignoble.

Ayant défendu, le fleuret à la main, nos couleurs dans de nombreuses arènes sportives, que ce soit aux jeux olympiques ou aux championnats du monde, vous devez aujourd'hui affronter des adversaires souvent non moins difficiles.

Votre esprit sportif marque votre comportement en politique. N'oubliant jamais le fair-play, votre attitude dans le combat politique a toujours ressemblé aux élégantes passes d'armes des escrimeurs qui touchent leur adversaire sans le blesser.

L'Europe a aujourd'hui besoin d'un nouvel élan, du goût du risque, de la jeunesse qui caractérisent les sportifs. Face aux défis du monde, elle apparaît trop souvent à bout de souffle. Le philosophe allemand Husserl écrivait dans les années vingt que «le plus grand péril de l'Europe réside dans la fatigue». Cette fatigue nous menace de partout à un moment où d'énormes énergies sont nécessaires pour affronter des problèmes urgents. Nous avons besoin d'une volonté renouvelée, de nouvelles capacités de création et d'invention, de la jeunesse. Il faut que les nations européennes retrouvent la force et la vertu d'une vé-

ritable solidarité. Après le dernier conflit mondial, sous l'impulsion d'hommes courageux, les premières grandes réalisations ont été le fruit de cette solidarité. Le choc de la guerre faisait reléguer les divergences au second plan et tout semblait possible. Mais la mémoire humaine est courte, la paix et le bien-être si confortables et l'effort si rare. L'Europe communautaire est devenue très vite fatiguée de créer. Au lieu de renforcer l'unité et la solidarité européennes, la crise économique a aggravé le désarroi et les égoïsmes nationaux. De récents événements ont illustré que la solidarité est devenue introuvable, que la concertation entre partenaires devient un leurre dès que les intérêts divergent.

Notre pays subit cette désagrégation de la solidarité européenne encore plus que les autres. Nous sommes le plus petit membre d'une Communauté dans laquelle nous avons toujours mis nos espoirs. Ses progrès devenaient de nouvelles chances pour notre pays.

La politique extérieure du Luxembourg est toujours inspirée par ces idées que Joseph Bech a défendues durant toute son action politique et diplomatique. Il les résumait ainsi à la fin de sa carrière politique: «J'étais persuadé que le processus d'unification du continent qui prenait alors son départ répondait à un impératif de l'histoire et que pas un seul Etat européen et notamment le plus petit parmi eux ne pourrait s'y soustraire . . . De plus en plus notre peuple se persuadait que l'existence d'un petit Etat comme le nôtre était compatible avec le développement des institutions internationales. Au sein de la Communauté internationale basée sur le droit et non sur la force, les petits Etats jouent un rôle essentiel, celui de témoins de la Justice et du Droit.»

Vous-même, chère lauréate, vous menez votre engagement pour une Europe vivante avec une grande ferveur. Vous avez récemment à la tribune des Nations Unies et devant la Conférence de Madrid rappelé avec fermeté notre attachement à la Justice et au Droit pour toutes les nations. Ayant subi l'occupation étrangère et la privation des libertés, le peuple luxembourgeois dont vous devez faire entendre la voix sur la scène internationale, éprouve une solidarité infaillible avec tous les peuples qui n'ont pas la chance de vivre librement, dignement et en paix.

Dans son discours d'adieu à la Chambre des Députés, Joseph Bech concluait avec ces paroles de Jean Jaurès: «De l'autel des ancêtres conservez la flamme et non les cendres».

Vous êtes devenue la digne héritière de Joseph Bech dont vous continuez l'œuvre dans un monde qui demande un courage, un dévouement, une foi exemplaires.

Le Prix Joseph Bech qui vous a été décerné est à la fois une reconnaissance de votre engagement passé, mais il est également une preuve de confiance et un appel à vous de persévérer dans la défense des intérêts de notre pays et des idées européennes auxquelles nous ne cesserons jamais de croire.

Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

Altesse Royale,

Le fait que Vous ayez bien voulu assister à la cérémonie d'aujourd'hui constitue pour moi un honneur exceptionnel et donne à cette journée une signification toute particulière.

Outre les sentiments de profonde gratitude que j'éprouve, je vois dans Votre présence une nouvelle confirmation de l'intérêt que Vous n'avez jamais cessé de porter à la construction de l'Europe et un encouragement à tous ceux qui essayent d'y contribuer.

J'y vois également l'expression de l'estime réciproque et de l'amitié réelle qui caractérisaient les relations entre Monsieur Joseph Bech et les membres de la famille grand-ducale.

En préparant cette allocution consacrée à une brève réflexion quant à l'œuvre de Joseph Bech et aux enseignements à tirer de son action, j'ai évidemment beaucoup pensé à Madame la Grande-Duchesse Charlotte qui a vécu avec Monsieur Bech des moments passionnants mais aussi dramatiques de notre histoire. Ainsi en Vous exprimant mes remerciements et en Vous assurant de mon profond attachement, je Vous prie de bien vouloir lui transmettre l'expression de mes remerciements déférents et respectueux.

Altesse Royale,
Monsieur le Président du Gouvernement,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

En m'adressant à cet auditoire, après avoir entendu les paroles qu'a bien voulu prononcer le Président Werner à mon égard, je ne puis cacher que je suis embarrassée à plus d'un titre.

D'une part, j'éprouve de la gratitude et, pourquoi ne pas l'avouer, de la fierté de vivre ce moment, que vous me permettrez de qualifier de moment d'exaltation, alors que l'honneur m'échoit d'être admise dans le cercle de personnalités aussi marquantes que Madame Shirley Williams, le Dr Henri Rieben et MM. Claude Cheysson, Joseph Luns, Emanuele Gazzo et Georges Spenale.

Ma gratitude va en premier lieu à la fondation FVS et vers le Docteur Alfred Toepfer. Son engagement en faveur d'une cause qu'il a reconnue juste, celle de l'importance des liens fraternels entre les hommes, est bien connue et nous savons qu'il y consacre désormais le meilleur de ses efforts. Pour cet engagement, je voudrais lui dire toute mon admiration.

Permettez-moi également d'adresser mes remerciements aux autres membres du jury qui m'ont fait l'honneur de me permettre de m'exprimer aujourd'hui à cette tribune.

Le témoignage de leur confiance, car j'interprète ainsi leur décision, constitue d'autre part pour moi un engagement primordial eu égard aux hautes qualités qui sont les leurs tant sur le plan politique, que sur le plan humain, que sur celui de l'engagement européen.

Au-delà de la fierté que j'éprouve au regard de cette marque d'estime dont m'ont jugé digne les Présidents Pierre Werner, Alain Poher et Jean Rey, je me sens désormais engagée par leur décision.

En effet, je ne puis accepter le Prix qui m'est aujourd'hui attribué qu'en prenant l'engagement d'agir à l'avenir avec plus de conviction et plus d'acharnement encore pour la propagation de l'idee et des réalisations européennes.

Cet engagement ainsi renouvelé prend pour moi un caractère d'autant plus solennel et contraignant qu'il se trouve placé sous le signe de l'inspiration de l'un des pères de l'unification européenne: Joseph Bech.

Joseph Bech a été pour moi non seulement mon grand prédécesseur aux Affaires étrangères, celui qui fut, comme le dit si bien l'auteur «en un certain sens le fondateur de la politique étrangère luxembourgeoise» [1], l'homme d'Etat, connu et apprécié de ses pairs, celui qui a dû et su gouverner notre pays en des moments de difficultés économiques et politiques, celui qui au plan international fut le médiateur inspiré entre les grands et les moins grands, le dynamique courtier d'un petit pays. Joseph Bech a aussi été un homme que j'ai personnellement bien connu.

Enfant, j'ai passé de nombreuses heures dans l'intimité familiale de Joseph Bech, car son épouse était une amie de ma mère aujourd'hui décédée. J'y ai souvent entendu parler politique, raconter des anecdotes historiques, et comme adolescente reçu l'encouragement de me consacrer à la chose publique. Plus tard comme tout jeune député qui procédait d'une autre tradition politique et qui avait donc choisi un autre parti que le sien, j'ai toujours trouvé chez Joseph Bech porte ouverte, compréhension et amitié.

C'est donc à Joseph Bech, l'homme, le père de famille, l'amateur d'art et de littérature, le politique féru d'histoire et de traditions nationales, le philosophe, le conseiller, le conteur exceptionnel que je pense aujourd'hui. A lui et aux siens: à Madame Joseph Bech à laquelle j'adresse d'ici mes sentiments de respectueuse affection, à ses enfants Monsieur et Madame Charles Bech et Monsieur et Madame Roland Turk, à ceux ici présents ou absents qui lui étaient proches, à ceux qui comme moi gardent le souvenir d'avoir couru enfants dans la maison de l'avenue Monterey ou au Moulin Tschiderer.

Joseph Bech a exercé son activité politique dès avant la Seconde Guerre Mondiale, mais ses racines remontaient à l'époque d'avant la Grande Guerre et jusqu'au dix-neuvième siècle. Ainsi les lignes directrices de son action internationale se sont dégagées de l'expérience vécue au cours de la première moitié de notre siècle.

A la base se trouvait sans doute le désir et l'anxiété d'organiser durablement la paix en Europe. Une double action lui semblait nécessaire:

— au plan politique, cela signifiait l'union de l'Europe. Dès avant la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, Bech avait affirmé la nécessité d'inclure l'Allemagne vaincue dans le nouvel ordre international, de même qu'il avait compris que cette intégration ne pourrait se faire que grâce à une reconciliation et une alliance franco-allemande;
— au plan général, il était évident pour lui que l'action politique n'était plus concevable sans action parallèle voire d'avant-garde et préalable au plan économique.

Un discours tenu devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique en juin 1942 nous fournit des indications intéressantes sur les conceptions de l'homme d'Etat.

L'union politique et économique présupposait pour Bech une union qu'il qualifiait alors de «supernationale».

En effet, l'échec de la Société des Nations s'expliquait à son avis par le fait que les Etats membres raisonnaient en termes nationaux. Se référant au projet d'union franco-britannique avancé par Churchill en 1940, il jugeait positives les restrictions à la souveraineté que cette union aurait rendues nécessaires. Ajoutant «if such restrictions to national sovereignty are considered necessary to win the war, why not make similar concessions to win the peace».

En tant que Ministre d'un petit pays, Joseph Bech a su expliquer à ses compatriotes qu'il entrait dans leurs intérêts de s'ouvrir au monde et de devenir les protagonistes d'une véritable intégration des pays européens. «Parce que nous sommes de bons Luxembourgeois, nous serons de bons Européens» disait-il, reflètant ainsi exactement l'état d'esprit de ses compatriotes.

D'autre part, et ce n'était certainement pas plus facile, il a le mérite d'avoir révélé au monde l'existence du Luxembourg, comme l'exprimait Klaus Mann: «Joseph Bech has made the world Luxembourg-conscious».

Les idées-force qui inspirèrent Bech et les hommes de sa génération – Adenauer, de Gasperi, Schuman, Spaak – restent présentes à l'esprit des Européens de la deuxième génération, ceux qui comme moi avaient quinze ans lors du lancement de la CECA. Est-ce également le cas pour la troisième génération, celle des jeunes gens des débuts 80 ?

Assurément l'idéologie européenne a connu bien des hauts et des bas. La vision a-t-elle été rejointe par la réalité ou est-ce celle-ci qui a réussi à rabaisser la vision des pères de l'Europe ?

Répondre à cette question n'apparaît pas chose aisée, mais peut-être une étude sommaire du vocabulaire européen nous permettra-t-elle de dégager quelques éléments de réponse.

Au début des années cinquante il était surtout question de «l'Europe Unie» qui devait avoir, selon l'expression de Robert Schuman, un caractère supranational. Le mouvement des Fédéralistes européens

1 Gilbert TRAUSCH, Joseph Bech. Un Homme dans son siècle, Imprimerie St. Paul S.A. Luxembourg (1978) p. 57

militait en faveur d'un processus fédéral devant mener aux Etats-Unis d'Europe.

Bientôt cependant apparut la notion d'intégration européenne qui réussit à occuper le devant de la scène pendant une longue période au cours de laquelle la supranationalité perdit progressivement du terrain.

L'Europe allait-elle devenir fédérale ou confédérale ?

L'incertitude trouva son terme aux débuts des années 70 au moment où un Sommet européen décida d'instituer «l'Union Européenne», union qui devait être de nature ouvertement confédérale.

Désormais «l'Europe Unie» avait cédé la place à «l'Union Européenne» et le mot supranational était rayé du vocabulaire officiel européen. Son usage devenait pour certains, sinon inconvenant, du moins incongru, voire tabou.

Hélas, le triomphe de l'Union Européenne était tout relatif. L'idée était lancée mais la réalisation, échelonnée sur une période de dix ans, marquait bientôt le pas, au point que d'aucuns en sont venus à une analyse entièrement nouvelle de l'évolution historique de l'Europe.

De plus en plus nombreux sont en effet les observateurs qui, tout en enregistrant avec amertume la perte de crédibilité de l'idée européenne, notent avec inquiétude les forces mobilisatrices de concepts nationaux ou nationalistes, d'inspiration égoïste et ségrégationnistes.

Epiphénomène ?

Le vocabulaire reflète la réalité et l'évolution des mécanismes institutionnels communautaires nous fournit une autre preuve de la chute de la «vision européenne».

Mon propos sera aujourd'hui d'explorer en quoi l'œuvre de Joseph Bech fut déterminante et en quoi elle peut, et parfois même doit inspirer nos actions aujourd'hui.

Je suis en effet convaincue que l'idéologie à la base de la création européenne garde une valeur déterminante, nonobstant le «coup de vieux» et la poussière dont elle paraît accablée aux yeux d'observateurs souvent superficiels et pas toujours bien intentionnés, ni même neutres.

Le défi le plus lancinant auquel Joseph Bech dut faire face dès que, pour la première fois, il assuma la charge de Ministre des Affaires Etrangères, consistait en une réaffirmation et consolidation de la souveraineté politique du Grand-Duché avec, comme corollaire, l'adaptation de cette souveraineté aux exigences d'un nouveau type de coopération internationale.

Le statut du Grand-Duché durant la première guerre mondiale, et les doutes que d'aucuns durant cette période troublée pouvaient nourrir sur son avenir comme Etat indépendant, ont inspiré à Joseph Bech cette ligne de conduite, dont il ne s'est jamais départi et qui reste aujourd'hui encore le fondement de notre politique étrangère.

L'affirmation de la souveraineté du Grand-Duché, complétée par un constant effort pour situer celle-ci dans un contexte international, et surtout européen, sont à l'origine de l'impressionnante série d'accords internationaux par lesquels, le temps d'une vie politique particulièrement longue et riche en événements, Joseph Bech a progressivement dessiné le profil politique de notre pays et sa nouvelle place dans le concert international où notre originalité a pu s'épanouir, et hors duquel elle serait rapidement apparue comme un anachronisme ou une curiosité historique.

Aux yeux de ses compatriotes aussi bien que de ses partenaires à l'étranger, il devint l'incarnation de cette politique – lucide dans ses objectifs quoique non spectaculaire dans ses moyens –. Sa signature au bas de tous les grands Traités, qui aujourd'hui encore demeurent les pivots de notre politique étrangère, en reste le témoignage.

La première étape de ce long périple fut l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Les deux pays, qui constituent cette Union, ont au cours de ces bientôt soixante années tiré profit l'un et l'autre de leur intégration économique. Joseph Bech n'a cessé de contredire ceux qui – de 1922 à nos jours – ont voulu mettre en exergue les failles inévitables dans une association aussi étroite et il a eu raison. L'union, loin d'amenuiser notre souveraineté ou de la mettre en cause, n'a pas empêché le Grand-Duché de développer et d'intensifier son existence comme Etat souverain. Au contraire ! L'étroite association de notre pays avec la Belgique devait, par la suite, faciliter plutôt que compromettre l'adhésion comme membre à part entière du Grand-Duché à toutes les organisations internationales ou communautaires.

Certes, il s'est trouvé – au moment des grandes crises économiques mondiales, c'est-à-dire dans les années 30 et aujourd'hui – des situations où les données objectives de la vie économique, mais non de la vie politique ont conduit chacun des deux partenaires à porter sur la situation une appréciation divergente.

Pas plus qu'en 1935 ceci ne devrait aujourd'hui répandre le doute sur la justification profonde et l'opportunité de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Cela n'exclut pas non plus, si les circonstances le rendent nécessaire, qu'une partie ou l'autre ne soit amenée à rappeler la nécessité de l'application effective des règles et procédures existantes ou à promouvoir des adaptations, rendues nécessaires notamment par la diversité des politiques économiques et sociales, quand elle constate que celles-ci ne sont plus totalement compatibles.

D'une certaine manière, comme prolongement de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, l'Union Benelux se situe elle aussi dans la voie de la recherche de nouvelles solidarités. Son nom et son renom international lui viennent de ce que, pour la première fois, trois Etats souverains étaient – largement sous l'effet de l'occupation de leurs pays, pourtant neutres et ne constituant un danger pour personne – parvenus à la conviction que la dimension nationale n'était plus adéquate pour assurer à un pays de moyenne ou petite étendue un marché suffisant pour soutenir seul des efforts comme celui de la

reconstruction d'après guerre ou de l'adaptation aux exigences de l'ère industrielle avancée. Cette leçon a été rapidement comprise par d'autres, même plus grands, et reste aujourd'hui encore le fondement de la détermination de la grande majorité des Européens de maintenir, en dépit de la divergence des intérêts économiques creusés par les vicissitudes du moment, une Communauté aussi large et aussi forte que possible des peuples de cette partie du monde.

Joseph Bech, ensemble avec les dirigeants politiques belges et néerlandais, était parmi les premiers à concrétiser dans les faits cette vision. Si aujourd'hui une large part des domaines d'action du Benelux est couverte par les Communautés Européennes, et que parfois nous avons l'impression que le Benelux manque de dynamisme, il n'en reste pas moins que l'esprit des fondateurs de cette Union continue à inspirer aussi ceux qui animent le mouvement d'intégration en Europe de l'Ouest.

L'engagement au service du rassemblement des peuples européens trouve son juste corollaire dans l'engagement au service de la paix. La longévité politique de Bech avait fait de lui un des derniers vétérans parmi les signataires de la Charte de San Francisco créant les Nations Unies et aussi du Traité de l'Atlantique Nord. Entre ces deux actes – à première vue d'une nature toute différente, sinon antagoniste – il a, quant à lui, toujours vu un lien de complémentarité. L'Organisation des Nations Unies a été conçue par ses fondateurs comme une initiative qui – pour les temps à venir – devait écarter le spectre d'une troisième guerre mondiale, cette fois-ci irrémédiablement apocalyptique. Il allait, hélas, se vérifier à peine quelques années plus tard que ce but ne serait pas atteint par la seule référence aux engagements de la Charte. C'est ainsi que la création d'une alliance de défense des nations occidentales devait s'imposer.

La deuxième guerre mondiale avait définitivement apporté la preuve que la traditionnelle neutralité des petites et moyennes puissances européennes – pour certaines tout au moins – ne les mettrait désormais plus à l'abri d'une guerre et que, incapables par leur propre force d'éviter une nouvelle agression, leur sécurité était étroitement liée à l'engagement de défense solidaire des puissances – grandes et petites – partageant la même philosophie politique de liberté et d'indépendance, héritage commun des peuples des deux rives de l'Atlantique Nord.

La vision politique de Joseph Bech s'est, sans aucun doute, concrétisée de la manière la plus décisive par les Traités de Paris et de Rome, dont lui-même fut à tour de rôle négociateur et signataire. L'appartenance sans réserve du Grand-Duché aux Communautés Européennes est, et demeure, le fondement politique et économique de notre présent comme de notre avenir.

Les dégâts causés par la crise économique que l'Europe – et le monde entier – traversent présentement illustrent après coup ce que le Luxembourg a pu gagner au cours des trente années écoulées tant au plan de l'affirmation de sa personnalité que sous la forme d'avantages réels retirés de cette démarche historique.

Trente années d'appartenance aux Communautés Européennes ont vu un épanouissement sans précédent de nos économies. Cet acquis est aujourd'hui menacé. Au-delà d'une conjoncture caractérisée par une récession nettement plus prononcée que les cycles économiques coutumiers, nous apercevons et nous appréhendons une remise en cause de quelques-uns au moins des principes sur lesquels nous considérions solidement fondée la société européenne de la deuxième moitié de ce siècle.

Certes, les Traités subsistent et les Institutions fonctionnent tant bien que mal.

Mais le consensus politique qui les porte apparaît de plus en plus affaibli par la réémergence d'un nationalisme qui – voici quelque temps encore – aurait paru obsolète.

Ce serait manquer de clairvoyance que de ne pas se rendre compte qu'un retour à des attitudes et des comportements dépassés risque de causer des préjudices particulièrement graves aux pays européens moyens et petits, c'est-à-dire précisément ceux auxquels leur situation géographique au cœur de l'initiale Europe des Six et leur aptitude à tirer avantage de la création d'un grand marché unique, industriel et agricole, accordait une prime au départ.

Voilà pourquoi il convient de réfléchir à la question de savoir si le chemin parcouru par Joseph Bech, d'un bout à l'autre de sa vie politique, ne doit être repris comme schéma d'une appréciation actualisée des dangers et des chances pour l'avenir européen et donc luxembourgeois.

Le risque principal consiste dans la tentation de nous replier sur nous-mêmes, chaque fois que nous succombons à l'impression que nos problèmes pourraient être plus facilement résolus par l'appel au particularisme.

Or, le plus redoutable de nos problèmes économiques – en l'occurence tout le complexe des questions qui se rattachent à l'assainissement et à la diversification de notre base industrielle – ne peut être considéré comme un problème spécifiquement national. Au contraire, il est plus vaste et proprement insoluble dans ce cadre étroit. Il serait futile de croire que par des artifices coûteux et contre-productifs les effets d'une récession européenne et mondiale puissent être arrêtées aux frontières de l'un ou l'autre Etat membre.

Il faut dès lors se remémorer les étapes parcourues au cours des dernières soixantes années et se demander si un processus qui nous avait conduit à l'apogée d'un épanouissement politique et économique au début des années 70 ne comporte en lui-même un enseignement valable.

Il y a lieu de se demander, en particulier, si, au regard du système monétaire européen – dont la Belgique aussi bien que le Luxembourg souhaitent le développement rapide – franc belge et franc luxembourgeois ne devraient être davantage individualisés, sans que cela n'affecte la solidarité existante au sein de l'UEBL.

C'est ainsi que les événements les plus récents doivent amener Belges et Luxembourgeois à se demander en commun si véritablement les deux parties de l'Union Economique continuent aujourd'hui encore à tirer de celle-ci tout le bénéfice que cette initiative est susceptible de leur procurer. Ce faisant, chacun des deux partenaires conserve un intérêt évident à l'actualisation de l'Union, et cela dans un esprit de confiance mutuelle et de respect de la personnalité juridique et politique de chacune des parties.

Le même raisonnement s'applique sans conteste aussi à l'Union Benelux. Le rôle moteur joué par les Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois dans la création et le développement des Communautés Européennes s'est finalement soldé non seulement par une influence politique plus que proportionnée par rapport aux dimensions géographique et démographique de ces trois pays, mais aussi par une expansion remarquable de leur potentiel économique. Dans une Communauté Européenne, où les divergences apparaissent avec une netteté croissante, une cohésion beneluxienne renforcée constituerait sans doute – pour ces trois nations, et même pour leurs grands voisins – un contrepoids au désenchantement ou à la résignation dont il ne faut pas sousestimer l'impact.

Dans la Communauté Européenne, telle que nous la connaissons aujourd'hui, force est de constater que l'observation des règles fondamentales sur lesquelles repose le pacte communautaire subit de plus en plus d'entorses. Nous regrettons d'autant plus pareille propension que la méconnaissance des règles ou le laxisme dans leur application, joue indubitablement au détriment des moins forts. C'est pourquoi les Luxembourgeois, plus encore que leurs partenaires, appréhendent les conséquences d'une telle dégradation.

Parmi d'autres, un exemple particulièrement frappant nous vient ainsi régulièrement à l'esprit: celui du Siège des Institutions communautaires. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que, dans ce cas précis, nous n'avons pas à nous plaindre de la manière dont nos Etats partenaires respectent et appliquent les engagements prévus par les traités et les textes pris en leur application.

Le seul véritable danger, la seule tentative de rupture arbitraire et unilatérale, nous parviennent d'une Institution dans laquelle les citoyens devraient normalement reconnaître une gardienne vigilante du pacte communautaire dans toute sa portée et dans tous ses éléments.

Pareil comportement est dangereux pour l'avenir de la Communauté, et cela précisément alors que les Gouvernements des Dix s'interrogent si le moment n'est pas venu d'entreprendre un grand effort pour se rapprocher des finalités politiques d'une Union européenne capable de surmonter les doutes semés par l'extrême difficulté du problème économique et l'insuffisance des moyens pour y faire face.

Aussi est-ce avec sérénité que le Gouvernement luxembourgeois attend que la Cour de Justice des Communautés se prononce prochainement sur sa requête de voir solennellement réaffirmée la primauté de l'état de droit. Sans le respect de ce droit – qui ne souffre ni contournement, ni remise en question sous prétexte d'une prétendue supériorité politique – le développement futur du processus institutionnel, que nous appelons de tous nos vœux, serait sérieusement compromis.

L'opportunité d'une initiative au plan institutionnel et politique a été récemment souligné par le Vice-Chancelier et Ministre des Affaires Etrangères de la Republique fédérale, Monsieur Hans Dietrich Genscher, auquel s'est joint Monsieur Emilio Colombo, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie. Même si le sort réservé dans le passé à des projets comparables ne porte pas à priori à l'optimisme quant aux chances de succès d'une nouvelle initiative, je considèrerais comme une grave erreur de laisser inexplorée la voie qui nous est suggérée par nos collègues allemand et italien, ou de diluer dans des généralités maintes fois ressassées ce que leur tentative a d'original.

Cette originalité consiste, à première vue, dans une apparente limitation des ambitions: aménagement plus judicieux et mieux organisé tant de l'action communautaire que de la coopération politique entre les Dix et meilleure exploitation des virtualités déjà contenues dans les Traités européens. A première vue, il n'y a sans doute pas matière à provoquer un enthousiasme exagéré. Mais peut-être vaut-il mieux, à ce stade, patiemment construire le possible plutôt que de lancer de grands desseins et d'essayer de mobiliser les citoyens sur le thème d'une relance de l'unification européenne, pour en fin de compte se résigner à quelque résolution vite écartée par le retour en force des problèmes économiques, sociaux ou monétaires qui ne cessent de hanter les citoyens aussi bien que ceux qui sont censés les gouverner.

Un exemple parmi d'autres: Il convient d'éviter que l'action communautaire ne se définisse que comme un recours au plus petit dénominateur commun. Dans ce contexte, il faut abandonner la règle de l'unanimité au sein du Conseil et revenir – au minimum – aux règles du compromis dit de Luxembourg. Certaines décisions récentes sont à ce sujet encourageantes.

Une utilisation plus fréquente de la règle de la majorité au sein du Conseil permettra à celui-ci d'agir plus souvent en tant qu'institution communautaire plutôt que comme somme des Etats membres. Ceci donnera à l'action du Conseil plus de cohérence et permettra en même temps un dialogue plus fructueux entre Conseil et Parlement.

Les procédures de concertation mises en œuvre entre les deux institutions, tant en matière budgétaire que dans d'autres domaines, constituent certes une amélioration. Néanmoins, elles ne fonctionnent pas de façon satisfaisante. Un recours plus fréquent à la règle de la majorité au sein du Conseil peut transformer la nature de ces concertations: au lieu d'une simple communication de la position du Conseil à la délégation parlementaire par le Président, en présence de ses collègues, la concertation pourrait dans ces conditions devenir un véritable dialogue dans le

cadre duquel tous les participants interviendraient dans la discussion, permettant ainsi à celle-ci de progresser.

Ne perdons pas de vue, cependant, qu'à force de se débattre avec les problèmes de l'actualité immédiate, le risque est grand que l'on n'aperçoive pas à temps les éléments de désaccord qui presque imperceptiblement se glissent dans les esprits et qui, demain, peuvent devenir de réelles causes d'éclatement de l'œuvre de paix et d'unification accomplie depuis plus d'un quart de siècle.

M. Genscher ne se trompe pas quand dans ce contexte il évoque le problème de la sécurité. Et aussitôt – pour écarter les préventions qui malheureusement surgissent dès l'évocation de quelque chose qui pourrait ressembler à un effort de défense – le Ministre fédéral des Affaires Etrangères précise sa pensée en introduisant une distinction claire et nette entre les deux notions.

Il n'est pas contestable que, au-delà de la crainte justifiée qu'inspire l'évolution économique et sociale, un doute s'instaure quant à savoir si les problèmes de notre sécurité collective sont suffisamment perçus, et s'ils sont compris non seulement par les Gouvernements, mais aussi et surtout par les citoyens.

De réelles divergences entre les conceptions des dix Gouvernements des pays de la Communauté sur ce que sont les exigences de la sécurité actuelle et future risquent de semer non seulement le doute sur l'identité des intérêts des Dix mais même sur l'utilité de l'unification européenne. Ballotés notamment entre l'amitié et l'alliance avec les Etats-Unis et la modération qu'impose une poursuite de la politique de détente, désorientés par la multiplication et la diversité des foyers de troubles sur tout le pourtour de la planète, beaucoup d'esprits s'égarent dans des appréciations confuses et disparates de ce qu'est l'intérêt de l'Europe en tant qu'entité.

D'une manière de plus en plus fréquente, sinon systématique, la question de savoir quel est l'intérêt de l'entité que représente l'Europe, amplifiée par les situations économiques et sociales de plus en plus divergentes, illustre le danger dans lequel elle se trouve.

Pour ma part, je voudrais signaler qu'il n'y a aucun doute en mon esprit. J'opte pour l'approche retenue par Joseph Bech. Ouverture au dialogue pour atteindre la paix, oui. Détermination dans la défense, oui. Paix et liberté sont indivisibles. Si nous voulons sauver l'une, il faut être disposé à se battre pour l'autre. La place de l'Europe est du côté de ceux qui défendent liberté et démocratie, c'est-à-dire du côté de l'Alliance Atlantique.

En 1974, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement avaient approuvé, à Copenhague, une Déclaration sur l'Identité Européenne, qui constituait en quelque sorte la charte sur base de laquelle les neuf Etats membres de l'époque s'affimaient devant le monde extérieur comme une entité. Ce document est toujours valable. Mais il mérite, dans les circonstances présentes, d'être complété par un engagement solidaire de définir chaque fois que de besoin aussi l'intérêt, à moyen et à long terme, de cette entité européenne.

Entre 1974 et aujourd'hui, les Européens ont appris – souvent à leur détriment – qu'il ne suffit pas de constituer une communauté: encore faut-il que cette communauté soit en mesure d'agir, et pour agir elle doit procéder au préalable à l'identification et à la définition de son intérêt. Cette recherche et cette action se situent dans une première approche sur le plan politique et concernent tant les relations à long terme avec le monde extérieur que l'attitude devant les péripéties momentanées de la politique internationale.

Rien ne serait plus néfaste que de voir les Européens continuer à réagir et à agir en ordre dispersé. Leur crédibilité, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, n'y résisterait point.

La notion de «sécurité» doit être étendue au-delà de la traditionnelle notion de capacité de défense. Car la sécurité de l'Europe est en cause aussi bien quand il s'agit des droits du peuple polonais d'assumer lui-même son destin qu'à propos de l'aspiration légitime des nations du tiers monde à affirmer leur dignité, leurs chances de développement et leur place sur le grand marché international.

Face à une situation, dans laquelle se pose avec insistance la question de savoir si les Européens restent capables de maintenir leur unité sur le plan de l'économie et des échanges, des divergences croissantes et de plus en plus apparentes dans l'appréciation de leur intérêt commun au plan politique deviennent un véritable cauchemar.

Si, en effet, devait surgir à nouveau le spectre d'une mésentente au plan politique, avec ce que cela comporte comme implications au point de vue de la sécurité, le processus d'intégration européen en serait sérieusement affecté.

Ce n'est pas un effet du hasard si ce problème est posé par un homme d'Etat allemand, attaché de toutes ses forces à l'entreprise européenne. Dans la situation géographique qui est celle de la République fédérale et devant les données particulières qu'implique la séparation du peuple allemand, il est de la plus haute importance que nos amis allemands sachent que l'ambition d'une politique d'unification européenne reste partagée par tous leurs partenaires, tout comme nous, leurs partenaires, devons reconnaître que l'Allemagne n'est pas près de réduire son engagement communautaire pour s'engager dans une voie différente.

Le problème de la sécurité peut ainsi prendre des formes diverses: tantôt politiques, tantôt économiques. La question de l'approvisionnement en énergie est sans doute parmi les thèmes les plus préoccupants si l'on considère qu'une rupture – même transitoire – des approvisionnements pourrait littéralement mettre à genoux l'économie d'au moins quelques uns parmi les pays membres de la Communauté. En même temps se creuserait un fossé quasi infranchissable entre ceux qui – grâce à leur richesse ou à leur propre prévoyance – seraient moins affectés et les autres.

Tout en développant une politique commune de production et de développement des ressources énergétiques, qui limiterait le risque de voir se créer une situation aussi dramatique, les pays membres de la Communauté ne devraient-ils pas se donner mutuellement et solennellement l'assurance que jamais l'un d'entre eux ne se trouvera – par le fait des autres ou par leur absence d'action – dans une situation de rupture des approvisionnements.

Nous avons appris entretemps que les problèmes économiques et sociaux, qui s'imposent sans que nous les ayons cherchés, ne pourront être résolus qu'à travers un long et douloureux processus d'adaptation.

La reprise d'une expansion économique – du type de celle vécue dans les années 60 – n'est pas pour demain et au bout de l'évolution qui actuellement se déroule, notre société aura subi une profonde mutation.

Afin de nous assurer que ce jour-là – quelque lointain qu'il puisse être – l'ordre politique instauré à travers la création des Communautés européennes reste intact, et que la réconciliation, la collaboration et la solidarité dans le respect de la personnalité de chacun soient préservés, il faut que les Gouvernements européens assument l'obligation de rechercher en commun, et dans toute la mesure du possible d'une façon organisée, l'identification et la défense, dans son sens le plus large, de l'intérêt commun des peuples de l'Europe.

Les responsables politiques des principales puissances européennes, pour leur part, en paraissent parfaitement conscients. Mais leurs démarches ne devraient se limiter ni à un bilatéralisme souvent générateur de frustrations et d'équivoques, ni à la périodicité et au caractère sporadique des rencontres à haut niveau.

Sans diminuer en quoi que ce soit la portée de l'initiative Genscher/Colombo, je qualifierais celle-ci de tentative de clarification et d'approfondissement, autant et plus que d'extension d'un champ d'activités déjà fort encombré, où nombre de problèmes de première urgence et de la plus haute importance attendent leur solution.

Ces problèmes sont d'ailleurs visés par le complément d'initiative apporté à la démarche de son collègue allemand par le Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, tout comme par le memorandum déposé par le Gouvernement français, ainsi que par le document de la Commission européenne élaboré notamment grâce à l'engagement lucide et courageux de Gaston Thorn. Ce dernier document a précisé un ensemble d'exigences dont seule l'acceptation en bloc devait permettre à la Communauté Economique européenne de retrouver la dynamique grâce à laquelle elle a pu se développer. Comme les négociations au sujet du fameux mandat l'ont, hélas, prouvé, la proposition de la Commission – raisonnable et équilibrée a suscité nombre de réflexes de freinage, ce précisément à un moment où un plus haut degré de courage devrait caractériser l'attitude des Européens face à leurs propres problèmes.

Nonobstant les ombres que la crise économique projette sur l'ambition de faire de l'Europe cette union économique et monétaire à laquelle le Président Werner a attaché son nom, un certain nombre d'exigences complémentaires sont désormais formulées avec une insistance croissante. L'idée d'un espace social a été lancé par le Gouvernement français. Celle d'un espace culturel resurgit périodiquement. J'ajouterais, pour ma part, celle d'un espace de protection sanitaire – rendu nécessaire par les technologies nouvelles et les modifications profondes dans la production et la transformation des matières premières, sans oublier l'énergie nucléaire.

Si les Européens ne veulent pas se résigner à se voir imposé par le seul jeu brutal des lois de l'économie, ou par des facteurs extérieurs sur lesquels ils n'exercent guère de contrôle, le type de société qu'ils lègueront à leurs enfants, ils devront mobiliser et mettre en commun les ressources considérables dont ils continuent à disposer.

Mais ils devront également définir le type de société dans laquelle les Européens vivront à la fin de ce siècle. Nous souhaitons tous qu'elle soit libre, équitable, ouverte à l'initiative qui engendre le progrès et soucieuse de réserver à ceux qui n'en auraient pas une part adéquate l'aide et la compensation qu'en toute justice doivent donner aux déshérités ceux qui bénéficient davantage des bienfaits de cette société.

La technologie de demain nous dotera de nouveaux outils, dont le maniement ignore les frontières politiques. La possession de tels instruments et leur utilisation confèrent à ceux qui les détiennent et en usent une puissance aussi considérable que celle attribuée par l'outil industriel aux Etats et aux régions qui – au siècle dernier – en disposaient pour leur compte.

La tentation est grande, surtout pour les plus puissants, de se réserver ces outils par priorité, ou – ce qui revient au même – de prétendre en interdire l'usage à d'autres, sous le fallacieux prétexte d'une souveraineté on ne peut plus absolue. Pareille attitude contiendrait en elle-même le germe de nouvelles causes de discorde, et serait certainement incompatible avec l'idée de cette communauté de destins, que Joseph Bech et cinq autres plénipotentiaires – successivement rejoints par quatre, puis un, deux frappant à la porte – exprima déjà dans le Traité de Paris de 1952.

Comment sera-t-il possible de réussir cette clarification, comment pourrons-nous réussir la relance européenne à laquelle tant d'Européens convaincus aspirent actuellement ?

Je m'en veux d'avoir esquissé l'évolution présente de l'Europe en des termes tellement sceptiques en cette occasion, destinée à être une fête de l'Europe. Mais si je souhaite de toutes mes forces que l'Europe soit une source de joie et de satisfaction, il est un fait que nous avons tous le devoir d'être honnête envers nous-mêmes et d'établir une analyse rigoureuse.

Le résultat de cette analyse, sans être entièrement négatif, révèle indéniablement des lacunes.

Certes c'est avec satisfaction que Joseph Bech constaterait aujourd'hui qu'une guerre entre nations européennes est désormais inconcevable, à moins d'un conflit dû à l'influence extrinsèque d'une superpuissance.

C'est encore avec satisfaction qu'il relèverait l'alliance très étroite entre la France et l'Allemagne ainsi que l'expansion de l'économie européenne, due largement à l'existence d'un vaste marché intérieur.

Mais est-il possible d'affirmer que le point de non-retour est désormais atteint ?

Nous avons pu le croire. Certains phénomènes de nature régressive comme l'apparition d'obstacles nationaux non tarifaires, comme aussi l'ambiance des réunions européennes à tous les niveaux doivent cependant nous inciter à la prudence.

La suffisance ne sied pas aux Européens. Pour ma part, je m'efforce de ne pas me laisser prendre au piège et j'affirme que le point de non-retour n'est pas atteint ! J'irai jusqu'à poser en axiome qu'il ne le sera jamais !

L'Union de l'Europe est aux débuts des années 80 toujours aussi nécessaire qu'au début des années cinquante ! L'évolution internationale et intra-européenne le prouve tous les jours en de nombreuses occasions, et je ne pousserai pas l'outrecuidance jusqu'à vouloir en développer la démonstration devant cet auditoire.

Certes, des différences de sensibilités surgissent et subsisteront: D'aucuns donnent la priorité à la politique plutôt qu'à l'économie. D'autres peuvent être plus préoccupés par les menaces que fait peser la crise économique sur nos sociétés que le danger d'une déstabilisation politique ou d'une guerre nucléaire.

Pour tous, une même nécessité politique existe cependant: celle de travailler sans relâche au renforcement et au développement de notre engagement.

Trop souvent nous avons l'impression que les Européens agissent en suivant la Maxime d'Ovide «Video meliora proboque, deteriora sequor» (Je vois le bien, je l'approuve et je fais le mal, métarmorphose VII 20).

Cette attitude empreinte de faiblesse et de fatalité n'est pas digne de l'Europe.

L'Europe n'est pas et ne sera pas une réalité acquise une fois pour toutes car l'Europe n'est pas un phénomène statique. Au contraire, elle vit, elle bouge et – espérons-le – elle croît. Ainsi donc la nécessité de la volonté de relever le défi du temps qui passe me semble être toujours aussi primordiale.

L'Institut pour la Coopération dans les Régions Frontalières Communautaires à Luxembourg

Pour le dixième anniversaire de sa fondation à Luxembourg, l'Institut pour la Coopération Régionale dans les régions frontalières intra-communautaires (IRI) avait organisé le 12 mars 1982 une manifestation au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités étrangères et luxembourgeoises assistant à cette réunion, on a remarqué entre autres Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, Monsieur Charles Ferdinand Nothomb, Ministre belge de l'Intérieur, Monsieur Franz Becker, Ministre représentant le Gouvernement du Land de la Sarre, Monsieur Ludwig Wagner, représentant celui du Land Rhénanie-Palatinat, et Monsieur Maximilien Hohl, adjoint du Sénateur-Maire de Metz.

Dans un exposé que nous reproduisons ci-après, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a analysé la coopération à l'intérieur de la grande région Sar-Lor-Lux.

Je veux d'abord vous remercier de votre présence à cette séance solennelle du dixième anniversaire de l'«Institut pour la coopération dans les régions frontalières communautaires».

Nous sommes réunis aujourd'hui à Luxembourg, comme il y a dix ans, pour réaffirmer les volontés communes qui ont donné naissance à l'IRI.

Faut-il encore rappeler qu'il y a dix ans l'IRI était fondé dans un contexte économique plus favorable.

Après la période de très forte croissance en Europe et dans notre région, les années soixante-dix promettaient de devenir une sorte d'âge d'or économique et social. Nous pensions que la construction européenne pouvait prendre un nouvel essor après le Sommet de La Haye où la voie vers une Union Economique et Monétaire entre les Etats membres était tracée. La Communauté devait former un ensemble économique et monétaire de plus en plus homogène au sein de l'économie internationale et pour la gestion de cette zone de stabilité, il convenait que les institutions de la Communauté soient progressivement dotées des responsabilités et des pouvoirs nécessaires.

Un tel renforcement de la construction européenne en vue d'une Union économique et monétaire nécessitait une coopération intra-communautaire

plus intense visant à assurer à tous les Etats membres et à toutes les régions une croissance équilibrée et la disparition progressive des divergences de développement et des tensions.

La convergence des politiques et des structures économiques devait cimenter une telle Union.

La région Sarre-Lorraine-Luxembourg qui avait été au cœur de la première étape de l'unification européenne, la CECA, devait saisir cette nouvelle chance pour développer ses échanges et renforcer son unité. L'IRI était un lieu de rencontre pour tous ceux qui, croyant fermement à la construction européenne, voyaient dans une plus grande intégration de notre région transfrontalière un apport nouveau et un atout considérable.

Nous savions que le sort de notre région est inséparablement lié aux succès ou aux échecs de la Communauté européenne. Mais notre propre volonté de construire une région plus solidaire et donc plus prospère est une contribution importante à l'unification européenne.

Les espoirs du début des années soixante-dix ont été déçus. Le système monétaire international s'est écroulé et avec lui le projet d'une union économique et monétaire. La crise de l'énergie de 1973 a ébranlé nos économies et la croissance économique n'est plus une donnée qui nous avait paru presque naturelle. Les quatre objectifs principaux de l'Union économique et monétaire: La croissance, le plein emploi, la stabilité des prix et l'équilibre extérieur, nous apparaissent aujourd'hui comme de véritables formules magiques, n'ayant plus guère de lien avec une réalité économique où le chômage et l'inflation semblent invincibles.

Si les frontières représentent souvent des barrières difficilement franchissables pour la réalisation de projets communs, la plupart des grands problèmes auxquels nous sommes confrontés ne coïncident pas avec les frontières d'un Etat. La crise économique a durement frappé l'espace économique régional axé sur le triangle lourd Sarre-Lorraine-Luxembourg auquel sont associés une partie de la Rhénanie-Palatinat et la Province de Luxembourg. Nous partageons aujourd'hui, même si c'est à des degrés divers, des difficultés économiques, sociales et régionales considérables.

Dans cette région où la sidérurgie était toujours l'industrie motrice fournissant une grande part des emplois et des richesses, la stabilité économique et sociale a été fortement ébranlée par la crise de cette industrie. Concurrencée par les sidérurgies maritimes et par celles de certains pays extra-européens, subissant l'effondrement du marché sidérurgique, la sidérurgie de notre région est engagée dans un formidable processus de restructuration et de modernisation.

Au-delà des divergences et des particularités propres à chaque composante de notre région, il y a la ferme volonté commune de maintenir une activité sidérurgique importante dans cette région où la sidérurgie doit rester un élément essentiel de son développement.

Mais il serait dangereux de vouloir ignorer les problèmes. Toute restructuration coûte chère en perte d'emplois ainsi qu'en moyens financiers. La sidérurgie luxembourgeoise a perdu depuis 1975 près d'un tiers de ses effectifs et sa production a baissé de plus de deux millions de tonnes. L'année 1981 s'est avérée particulièrement difficile et sans la coordination au niveau communautaire elle aurait probablement été catastrophique.

La restructuration des différentes unités de production doit d'abord être vue dans les cadres respectifs de chaque composante de notre grande région. Mais il faut souligner qu'elle nécessite également une très large coopération transfrontalière. Celle-ci existe déjà, il faut la renforcer et l'élargir sans pour autant mettre en cause une certaine distribution équilibrée des unités de production.

Si la sidérurgie doit rester un des piliers du développement économique dans notre région, il faudra miser sur la productivité, sur des types de spécialisation complémentaire, sur la recherche aussi bien dans le domaine des procédés de production que dans l'amélioration permanente des produits.

La coopération est certainement une des clés pour une sidérurgie performante et compétitive dans notre grande région.

Mais nous savons que la restructuration de ce secteur où l'emploi va diminuer, compte tenu des changements techniques, nous oblige à mener des politiques de développement actives. Le phénomène de la désindustrialisation pèse particulièrement sur notre région et si pendant quelque temps on a pu croire que c'était une évolution normale des sociétés industrielles, il faut aujourd'hui se rendre compte qu'une industrie moderne et compétitive constitue le premier facteur de la croissance économique et de la création d'emplois nouveaux.

Une politique de développement industriel nécessite des moyens financiers considérables. Une partie doit certainement provenir du secteur public. Le Fonds régional, Monsieur le Directeur général l'a exposé, devra intervenir encore plus activement. Mais le rôle considérable appartient aux initiatives des établissements financiers qu'il faudra faire participer plus largement au développement industriel.

Sur ce plan il faudra mettre en œuvre une meilleure coopération au sein de notre région qui dispose à Luxembourg d'une place financière internationale.

Le développement d'une industrie compétitive nécessite également une meilleure diffusion des innovations et une plus grande coopération dans la recherche-développement. Notre région dispose de plusieurs grandes universités ou établissements universitaires. Les échanges et la coopération interuniversitaires sont un facteur de développement important. Mais il faudra encore améliorer les relations entre les entreprises de notre région et ce potentiel scientifique et technologique. C'est un domaine où l'IRI s'est déjà engagé grâce à ses contacts transfrontaliers. Il faudra persévérer afin d'aboutir à une meilleure valorisation du potentiel existant au profit de nos entreprises qui, souvent peu familiarisées avec

les milieux universitaires, manquent des informations nécessaires.

Il faut que notre région ne soit pas à l'écart des nouvelles évolutions technologiques qui formeront la base d'une nouvelle croissance et fourniront ainsi les emplois futurs. Les secteurs de l'informatique, de la biotechnologie et de l'agro-alimentaire devront être soutenus et de nouvelles formes d'échanges et de coopération entre entreprises ou laboratoires de recherche pourront être mises en place. J'insiste particulièrement sur les petites et moyennes entreprises qui joueront un rôle fondamental dans le tissu industriel futur de notre région. L'IRI peut constituer une plate-forme de rencontres et d'échanges pour les chefs d'entreprises qui entendent mieux intégrer leurs activités dans le cadre de la grande région.

Celle-ci représente un marché important notamment pour les entreprises voulant lancer des produits nouveaux. Mais pour que ce marché soit mieux intégré, il faudra encore améliorer les infrastructures de transports. Un certain nombre de projets sont en voie de réalisation, d'autres sont envisagés. Une meilleure valorisation au niveau régional des installations existantes s'impose, notamment dans le domaine des transports aériens, mais cela suppose évidemment une plus grande coordination des autres moyens de transport. Une concertation et une collaboration entre les différentes instances au sein de la région permettrait de dégager des améliorations dans ce domaine qui est fondamental pour l'ouverture de la région sur le monde, l'existence d'un bon réseau de communications étant indispendable pour un espace économique ouvert comme le nôtre.

Allant progressivement vers une civilisation des loisirs, nous devrons porter une attention particulière sur les ressources dont nous disposons dans ce secteur et qu'il faudra mettre en valeur. La protection de la nature, autre domaine où l'IRI a développé des activités respectables, l'amélioration du cadre de vie, le développement du tourisme ainsi que les échanges culturels nécessitent également une très large coopération, notamment au sein de la commission régionale qui a siégé il y a quelques jours ici-même.

J'ai esquissé quelques domaines où notre région est confrontée avec des problèmes, où elle possède des atouts et où elle peut trouver de nouvelles chances de développement. L'IRI a permis pendant une décennie d'intensifier les contacts, de mieux connaître les problèmes et d'identifier certaines solutions. Les nouvelles structures régionales mises en place en France devraient encore permettre d'élargir une coopération qui sera fructueuse pour nous tous.

La maîtrise des difficultés actuelles est un véritable défi à nos capacités de construire, d'entreprendre, de projeter ensemble.

La région n'est pas une fiction, une entité abstraite, elle est une réalité historique, économique et humaine. Un grand nombre de personnes franchissent nos frontières tous les jours pour aller travailler. De nouveaux échanges se créent, des solidarités humaines naissent, il ne faut pas que la politique soit un facteur de division.

Dans le cadre d'un marché commun européen la création d'un véritable marché régional qui permettrait à de nombreuses entreprises, notamment petites et moyennes, d'étendre leurs activités au-delà des frontières et de se développer sur des bases élargies est nécessaire. La réapparition de tendances protectionnistes plus ou moins voilées représentent non seulement une véritable régression contraire aux traités, elle est un facteur de blocage pour le développement économique et social, aggravant les déséquilibres et perpétuant la stagnation.

Les récents événements monétaires ont crée au sein d'une région comme la nôtre où la circulation des travailleurs et les échanges de marchandises sont importants, de nouvelles distorsions.

La réalisation de l'union économique et monétaire intéresse donc tout particulièrement les régions frontalières. Des progrès ont été faits avec la création du système monétaire européen, mais ce n'est qu'une étape, il faudra aller plus loin. Voilà pourquoi il faudra soutenir activement toutes les formes de coopération au sein des régions trans-frontalières. Elles sont les facteurs dynamiques d'un développement harmonieux dans la Communauté.

Il existe donc un lien direct et étroit entre une meilleure intégration des régions transfrontalières et la construction européenne.

La mission de l'IRI est donc importante, car elle consiste d'abord à inciter à la prise en considération des problèmes communs de notre région, à préparer et à proposer les lignes de leur solution. Si la construction européenne stagne au sommet, il faut l'encourager sur le terrain, là où les Européens travaillent, produisent et vivent. Je souhaite à l'IRI qui s'est maintenant installé à Luxembourg de participer, comme par le passé, à cette œuvre de construction, pour le bien-être de tous ceux qui sont fermement attachés à notre grande région et qui croient en son avenir.

Le Conseil Européen à Bruxelles les 29 et 30 mars

Une réunion du Conseil Européen a eu lieu les 29 et 30 mars 1982 à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre de la Belgique, en sa qualité de président en exercice du Conseil Européen et de la coopération politique européenne.

A l'occasion de ce Conseil Européen une séance académique a eu lieu pour célébrer le 25e anniversaire de la signature des Traités de Rome. Lors de la séance académique, Sa Majesté le Roi des Belges prononça un discours suivi des discours des Présidents des institutions européennes. Au cours de cette séance académique à laquelle participèrent les membres du Conseil Européen, les Présidents et membres des institutions européennes, ainsi que de nombreuses personnalités des Etats membres, a été signé l'Accord instituant la Fondation Européenne, ainsi que l'Arrangement concernant l'institution d'un Comité préparatoire et l'Acte final.

Rappelons que dans son rapport sur l'Union Européenne, Monsieur Léo Tindemans avait proposé que le Conseil européen décide la création d'une telle Fondation qui devait avoir pour objet de «promouvoir, soit directement, soit en aidant des organismes existants, tout ce qui pouvait concourir à une meilleure compréhension entre nos peuples et qu'elle avait également un rôle à jouer dans le rayonnement extérieur de l'Europe unie». Le Conseil européen d'avril 1978 avait fixé l'objectif et les tâches de la Fondation, s'étant mis d'accord sur le cadre de sa structure et de son financement et en décidant d'en fixer le siège à Paris.

Nous reproduisons ci-après le texte énumérant les principes, objectifs et structures de cette Fondation Européenne:

La Fondation a pour mission d'accroître la compréhension mutuelle entre les peuples de la Communauté et de promouvoir une meilleure connaissance du patrimoine culturel européen dans sa riche diversité et dans son unité ainsi que de donner aux citoyens une perception directe et concrète de la réalité du progrès vers l'objectif de l'union européenne.

Les actions de la Fondation seront complémentaires de celles d'autres institutions ou organismes agissant sur un plan national, bilatéral ou multilatéral dans les domaines de sa compétence, sans pour autant faire double emploi avec les actions inscrites dans les programmes de la Communauté. La Fondation coopérera avec de telles institutions et organismes désireux de lui prêter leur concours.

La République française mettra gratuitement à la disposition de la Fondation un terrain situé à Paris ainsi que les bâtiments nécessaires à son fonctionnement.

En vue de faciliter la mise en place matérielle et administrative de la Fondation et de préparer ses actions, un Comité préparatoire sera institué. Ce Comité sera composé d'une personnalité désignée pour chacun des Etats membres signataires et par la Commission. Parmi ces personnalités, les Etats membres désignent, d'un commun accord et en étroite collaboration avec la Commission, une personne chargée d'assurer la coordination et le suivi des activités que le Comité est appelé à exercer.

Ont participé à ce Conseil Européen à Bruxelles: pour la Belgique Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre, et Monsieur Léo Tindemans, Ministre des Relations extérieures; pour le Danemark Monsieur Anker Joergensen, Premier Ministre, et Monsieur Kjeld Olesen, Ministre des Affaires étrangères; pour l'Allemagne, Monsieur Helmut Schmidt, Chancelier fédéral, et Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre fédéral des Affaires étrangères; pour la Grèce, Monsieur Andréas Papandreou, Premier Ministre, et Monsieur Yannis Haralambopoulos, Ministre des Affaires étrangères; pour la France, Monsieur François Mitterrand, Président de la République, et Monsieur Claude Cheysson, Ministre des Relations extérieures; pour l'Irlande Monsieur Charles Haughey, Premier Ministre, et Monsieur Gérard Collins, Ministre des Affaires étrangères; pour l'Italie Monsieur Giovanni Spadolini, Président du Conseil, et Monsieur Emilio Colombo, Ministre des Affaires étrangères; pour les Pays-Bas Monsieur Andréas Van Agt, Premier Ministre, et Monsieur Max van der Stoel, Ministre des Affaires étrangères; pour le Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères; pour le Royaume-Uni, Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre, et Lord Carrington, Ministre des Affaires étrangères. La Commission des Communautés Européennes était représentée par Monsieur Gaston Thorn, Président, et par Monsieur François Xavier Ortoli, Vice-président.

La situation économique et sociale de la Communauté européenne et des Etats membres était le thème principal des discussions. Le Conseil a souligné la nécessité d'une politique coordonnée de promotion de l'investissement et de la lutte contre le chômage. Pour contribuer à définir une politique sociale européenne les Etats membres devront prendre des mesures visant plus particulièrement la formation professionnelle des jeunes. Si le Système Monétaire Européen a bien fonctionné, il convient cependant de lui donner une nouvelle impulsion. Dans le domaine de la politique économique internationale le Sommet de Versailles au début juin ouvre des perspectives dans les relations Nord-Sud et la Communauté est prête à apporter sa contribution. En outre le Conseil s'est penché sur la persistance des taux d'intérêts réels élevés et sur les fluctuations des taux de change. Lors de ses travaux le Conseil européen a examiné les relations transatlantiques, les relations Est-Ouest et la situation politique dans différents pays en exprimant ses positions à propos de l'Afgha-

nistan, le Moyen Orient, l'Amérique Centrale et la Turquie.

Les sujets dits communautaires abordés lors du Conseil européen et les conclusions auxquelles les Chefs d'Etat et de gouvernement ont abouti ont fait l'objet d'un résumé établi par la présidence; celui-ci était accompagné d'un texte concernant les relations transatlantiques, les relations Est-Ouest et les déclarations à propos de l'Afghanistan, le Moyen Orient, l'Amérique Centrale et la Turquie.

Nous reproduisons ci-après la première partie des conclusions de la Présidence sur les travaux du Conseil européen:

Conclusions de la Présidence sur les travaux du Conseil Européen

Le Conseil européen a commémoré le 25e Anniversaire de la signature du Traité de Rome, en rappelant l'importance de la contribution apportée par la Communauté européenne, durant un quart de siècle, à la réalisation des objectifs de progrès économique et social dans les pays membres. Il souligne l'importance des progrès qui ont été réalisés dans la voie de l'union, en dépit des difficultés économiques mondiales des dix dernières années.

Le Conseil européen a confirmé sa volonté de poursuivre sur la voie d'une plus grande intégration économique.

Le Conseil européen a consacré la majeure partie de sa réunion à la discussion de la situation économique et sociale, sur base du rapport de la Commission.

L'économie mondiale se trouve dans une crise majeure de nature structurelle qui affecte tous les pays. Cette crise ne pourra être surmontée que si tous les gouvernements prennent les mesures nécessaires avec l'appui de tous les milieux économiques et sociaux.

Si les particularités des situations de chaque Etat membre peuvent appeler des politiques et solutions différenciées pour combattre la crise économique, tous les pays de la Communauté sont confrontés avec les mêmes risques et ont un même intérêt à combattre le chômage et à restaurer la croissance économique dans la stabilité monétaire et en assurant la compétitivité de leurs économies.

Le Conseil européen a noté des signes d'amélioration conjoncturelle pour 1982. Mais une légère reprise est insuffisante pour arrêter la progression du chômage dont le niveau élevé, plus particulièrement chez les jeunes, crée une situation intolérable; en outre, cette reprise ne peut, à elle seule, résoudre les problèmes structurels fondamentaux de la Communauté, notamment un taux d'inflation en moyenne trop élevé, une insuffisance de l'investissement productif et une dépendance énergétique encore trop grande.

Le Conseil européen estime nécessaire un ensemble d'actions concrètes et complémentaires.

Politiques à l'intérieur de la Communauté

Le Conseil souligne la nécessité d'une politique coordonnée de promotion de l'investissement et de lutte contre le chômage.

Une telle action concertée doit être accompagnée du renforcement des efforts de maîtrise de l'évolution de tous les coûts de production. Il faut mettre davantage l'accent sur l'investissement productif privé et public. Il est essentiel à ce propos que les partenaires sociaux contribuent à la réalisation de ces objectifs.

En matière d'investissements, le Conseil Européen a exprimé sa préoccupation devant le taux d'investissement productif en Europe, surtout dans les secteurs d'avenir, qui demeure trop faible par rapport à son PIB. Il est donc convenu de la nécessité pour la Communauté et chaque Etat membre de prendre , dès cette année, chacun pour ce qui le concerne, toute mesure ou initiative appropriée pour renverser la tendance.

Il confirme à cet égard l'importance qu'il attache à la réduction des taux d'intérêt et au renforcement des instruments de crédit communautaire au bénéfice de l'investissement, notamment dans le domaine de l'énergie et du développement industriel et agro-alimentaire.

Le Conseil Européen demande à la Commission de faire toute proposition qu'elle jugera utile et au Conseil d'arrêter les moyens et les procédures pour atteindre ces objectifs.

Un premier rapport sera fait pour la réunion du Conseil Européen de juin sur les suites concrètes données à ces orientations.

Le Conseil européen souligne l'importance du maintien et du développement du marché intérieur de la Communauté qui, grâce aussi à une politique extérieure plus active, assure à celle-ci une dimension continentale, comparable à celle des principaux ensembles économiques du monde. Cette dimension permet le développement de stratégies industrielles communautaires ainsi que d'une politique de la technologie et de l'innovation.

Le secteur des services revêt une importance particulière dans ce contexte.

Les politiques industrielle, de l'énergie et de la recherche ainsi que la politique agricole sont de celles où la dimension communautaire peut apporter le plus.

Le Conseil européen demande au Conseil, dans toutes ses formations, de renforcer ces politiques sur la base de propositions de la Commission.

Un rapport sera fait pour la réunion du Conseil européen à la fin de l'année sur les suites données à ces orientations.

En matière d'emploi, le Conseil reconnaît que, outre des efforts accrus d'investissement productif et de maîtrise des coûts de production, la gravité du chômage demande des actions spécifiques à effets rapides.

Pour contribuer à définir progressivement une politique sociale européenne les Etats membres pren-

dront des mesures visant plus particulièrement la formation professionnelle des jeunes.

En tant que premier pas, les Etats membres s'efforceront d'assurer au cours des 5 prochaines années à tous les jeunes se présentant sur le marché du travail pour la première fois, l'acquisition d'une formation professionnelle ou d'une première expérience de travail dans le cadre de programmes spéciaux en faveur des jeunes ou dans le cadre de contrats d'emploi; le Conseil est invité à faire rapport au Conseil européen, lors de sa session de la fin de l'année, sur les décisions et mesures prises dans ce but, tant par les Etats membres que dans le cadre de la Communaute. A cette fin une réunion spéciale du Conseil étudiera les mesures spécifiques de promotion de l'emploi. Les Etats membres se consulteront sur leurs mesures nationales d'aménagement du temps de travail.

Le Conseil européen constate que le Système Monétaire Européen a bien fonctionné durant ses trois premières années. Il convient de lui donner une nouvelle impulsion en renforçant la convergence économique, les mécanismes du système, le rôle de l'ecu et la coopération monétaire entre la Communauté et les pays tiers. Il demande au Conseil ECO/FIN de lui faire rapport.

Politique économique internationale

Le Conseil européen attend du Sommet de Versailles au début de juin que s'établisse entre les grands partenaires industrialisés une coopération renforcée, en particulier en vue de favoriser une baisse des taux d'intérêt, diminuer la volatilité des taux de change et de renforcer les relations Nord-Sud. Cette coopération doit être basée sur une définition commune des obligations qui incombent à chacun. La Communauté est prête à apporter sa contribution à une telle coopération et soumettra des propositions à cet égard.

La persistance de taux d'intérêt réels élevés sur les marchés financiers internationaux jointe à l'insuffisance de l'activité économique et à la faiblesse de la demande globale, entraîne une baisse sensible de l'investissement productif et contribue à l'aggravation du chômage, étant donné que les entreprises, dont la liquidité et les profits sont fortement comprimés, réduisent leurs investissements et leurs effectifs. Cette évolution est particulièrement préoccupante à un moment où l'ajustement des structures industrielles, suite aux chocs pétroliers et la résorption du chômage, exigent un accroissement de la part de l'investissement dans la demande globale.

Les taux d'intérêt élevés alourdissent aussi considérablement le service de la dette publique de nombreux pays industrialisés et de pays en voie de développement.

Les fluctuations des taux de change qui ne sont pas justifiées par les données fondamentales de l'économie, constituent aussi un facteur d'incertitude et affectent les échanges internationaux.

La coordination des politiques des grands pays industriels dans le domaine des marchés de change pour éviter des fluctuations désordonnées des cours conserve toute son urgence.

La Communauté insiste auprès du Japon pour qu'il ouvre son marché et l'intègre davantage dans le commerce international. Le Japon doit mener une politique économique, commerciale et en matière de change plus compatible avec l'équilibre des charges à assumer par l'ensemble du monde industrialisé et contribuer ainsi à assurer la reprise économique.

Le Conseil entend persévérer dans une politique de coopération active en faveur des pays en voie de développement et souhaite la relance rapide du dialogue Nord/Sud. Le Conseil Européen rappelle que les pays de l'Est ont également des responsabilités dans ce cadre.

Conclusions

Le Conseil Européen souligne que le redressement économique des pays européens dépend d'actions internes et de facteurs extérieurs que la Communauté doit concourir à mieux maîtriser au sein d'une coopération internationale accrue et mieux organisée. A cet égard, le renforcement de l'unité européenne par la réalisation d'une meilleure convergence des politiques économiques en son sein et d'une meilleure coordination des actions de redressement économique est de nature à renforcer son rôle international.

Le Conseil Européen fera, lors de sa session de fin d'année, un premier bilan de la mise en œuvre des actions qu'il vient de décider et dégagera de nouvelles orientations.

Mandat du 30 mai

Le Conseil Européen a entendu un rapport de M. Tindemans sur l'état d'avancement des travaux du Conseil (Ministres des Affaires étrangères) sur le Mandat.

Le Conseil Européen demande au Conseil des Ministres (Affaires étrangères) de mettre tout en œuvre afin de rendre possible des décisions dans les meilleurs délais.

Memorandum du Gouvernement grec

Le Conseil Européen a pris acte d'une déclaration du Premier Ministre grec. La Commission entreprendra une étude du memorandum soumis par le Gouvernement grec et fera rapport au Conseil.

En marge du vote de la loi sur le maintien de l'emploi et de la compétitivité

Allocution télévisée du Président du Gouvernement

Suite à une conférence de presse organisée par les syndicats OGB-L, LCGB et CGFP en date du 19 mars appelant à une manifestation commune prévue pour le 27 mars 1982 en signe de protestation contre les propositions du gouvernement pour résoudre les problèmes dont souffre présentement l'économie du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Pierre Werner a prononcé au cours de l'émission télévisée «Hei Elei Kuck Elei» du dimanche 21 mars une allocution en langue luxembourgeoise.

Dans ce contexte rappelons qu'en signe de solidarité quatre autres organisations syndicales: la FNCTTFEL, la FCPT, la FGFC et le NHV s'étaient jointes à cet appel. En date du 24 mars, la FEP et l'ALEBA à leur tour rejoignirent le front syndical.

L'important cortège silencieux se forma devant la gare le 27 mars et traversa les principales artères de la capitale pour aboutir à la place Guillaume, où des discours furent prononcés par les responsables syndicaux de l'OGB-L, de la CGFP et du LCGB.

Le front intersyndical formé à cette occasion sommait le gourvernement d'ajourner l'évacuation par la Chambre des Députés du projet de loi fixant des mesures spéciales en vue d'assurer le maintien de l'emploi et la compétitivité générale de l'économie en le retirant de l'ordre du jour. Or, ayant subi une fin de non-recevoir de la part du gouvernement, les responsables des organisations syndicales OGB-L, LCGB, FCPT, FNCTTFEL, FGFC et FLTL, rejoints par le NHV, décidèrent de lancer un ordre de grève générale d'avertissement pour le 5 avril 1982. Cet appel à la grève générale d'avertissement ne fut cependant pas suivi par les autres organisations syndicales soutenant toutefois les revendications du front intersyndical. En conséquence la CGFP, la FEP et l'ALEBA refusèrent de s'associer à la grève.

La grève d'avertissement ainsi décidée par les sept organisations syndicales a débuté lundi le 5 avril à partir de six heures du matin, pour prendre fin le lendemain mardi 6 avril à la même heure.

Le lundi 5 avril 1982, la Chambre des Députés, en l'absence des députés du groupe parlementaire du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois qui avaient par ce geste voulu marquer qu'ils étaient solidaires des grévistes, adoptait par 41 voix contre 3 le projet de loi fixant des mesures spéciales en vue d'assurer le maintien de l'emploi et la compétitivité générale de l'économie. Le 7 avril 1982, le Conseil d'Etat accorda la dispense du deuxième vote constitutionnel. La loi est publiée au Mémorial du 8 avril 1982, Recueil de Législation A N° 24.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours en langue luxembourgeoise prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement lors de l'émission télévisée du 21 mars 1982.

Usprooch vum Här Staatsminister Pierre Werner den 21. März 1982 um «Hei Elei Kuck Elei»

Meng léiw Matbierger,

Erlabt mer, als Präsident vun der Regirong déi d'Verantwortung fir d'Politik vun desem Land dréit, e puer Wuert un Iech ze richten.

Mir stin an enger sozial-politescher Diskussioun dran, déi verlângt datt jiddferé wés ëm wat et gét, an datt d'Karten klor um Desch leien.

Ech well duerfir an aller Einfachhét a Rouh Iech kurz durléen, wat déi Mesüren bedeiten déi an de nächste 14 Dég zum Gesetz erhuewe gin a wat se motivéiert.

Mir stin zënter 1975 an enger Strukturkris dran, déi sech 1980 nach vill méi verschärft huet. Sie trëfft ons éischt industriell Kraft: de Stohlsekteur. Bedeitend an aussergewéinlech Hëllefsmassnahmen fir des Industrie hu misse getraff gin. Hir wirtschaftlech a finanziell Problematik as eng, déi ons nach jorelang wärd beschäftegen. En bedeitenden industriellen Embau ass am Gang, a bedéngt nach munéch Efforten vun onsem Land.

Och aner Sekteuren vun onser Wirtschaft hun kurzfristeg oder langfristeg Problémer. Ons Handelsbilanz mam Ausland ass defizitär fir 25 Milliarden.

D'Zuel vun dénen déi eng Platz sichen hellt zou, d'Inflatioun dréht sech ze iwerschloen, ons Exporter stagnéieren.

Dat alles ass bekannt. D'Kris trëfft och net nëmmen onst Land. All Länner kämpfen dermat. Dat alles gét och aus der Analyse erfir déi de Comité de coordination Tripartite vun der wirtschaftlécher Situatioun gemach huet.

Wou d'Géschter sech schéden, ass ob a wéi een op déi Tatsachen reagéiert. Et kann een alles lafe lossen an d'Aereem kreizen. Dat brengt zwar manner Oprouen, mé desto méi Misère spéiderhin an t'Land. Et kann een och versichen mat enger tatkräfteger Politik deenen geféierlechen Entwecklongen entgéint ze trieden.

Dat ass et wat d'Regirong ënnerholl huet an wouzou se am Comité de Coordination Tripartite mat Ausdauer a Gedold a sukzessiven égene Virschléi en honnerprozentegen Accord gesicht huet. Trotz dem gudde Wëllen dén an dem Comité opbruecht gouf, an dén zu gudden Délresultater gefouert huet, huet sech keng allgemeng zefriddestellend Endléisong fond, an zwar wéinst dem Misstrauen tëschen de Sozialpartner.

D'Regirong huet dat bedauert.

Domat ass sie ower net aus der Obligatioun entloos ënner allen Emstenn enger erkannter Gefohr entgéint ze trieden an d'Land vun engem Schued ze bewahren , dé kaum méi gudd ze maachen wir. Sprie-

cher op alle Bänken hun bei der leschter Budgetdebatt d'Regirong opgefuedert no suergsamer Analys no engem kloren Konzept ze handlen.

Mir hun dat gemaach. Mir hun fir dest Joer aus den onbestreitbaren wirtschaftlechen Tatsachen Konklusiounen gezun.

Ons Experten rèchnen ons fir et kënnten an desem Joer bis sechs Indextranchen erfalen. Eng Indextranch kascht an hiren direkten an indirekten Folgen ons Wirtschaft 3 Milliarden. Domat gët inflationär Kaftkraft geschaf déi, well se nët gedroe gët durch gréisser Produktioun a speziell hégem Export, nëmmen zu méi Ennerbeschäftegong a Substanzverloscht ka féieren.

Eng gewëss Moderatioun an der Preis- an Akommesentwécklong ass am Interesse vun dem Salariat geradesou wéi vun der freier Entreprise.

Dierf ech drop hiweisen, datt an alle Länner déi ons ëmgin, an déi eng vill méih bréd wirtschaftlech Basis hun wéi mir, d'Moderatioun vu Preis a Revenuen zur Zeit méi weit gedriwe gët wéi bei ons.

An Deitschland, wou keng Indexklausel bestét, gët esouguer um réelle Loun gefréckelt, wéi och an Holland. Frankreich an d'Belsch adaptéieren nemme méi de Mindestloun un d'Preiser.

All Mënsch dén nodenkt muss sech dach d'Fro stellen: Hu mir da ké Problém ? Liewe mir op enger Insel an engem Mier vu Stieren ? Mir hu gemegt et bricht en net grad esou weit ze goen wéi ons Noper, an zwar am Intérêt vum soziale Fridden dé fir ons besonnesch wertvoll ass.

D'Regirong huet e sozial-politesche Paak vu Mesüren zesummegestallt dén ech esou charaktériséieren:

1. Déi Mesüren sin temporär an gin net un d'Substanz vun de Revenüen. Si tendéieren dohin datt dat inflatiounsbedingt Akommen nët ze huerteg wiesst an dësem Joer, am ganzen nët méi wéi 5%.
2. D'Sakrificen mussen a geégneter Form all Zouwuess vu Revenüen am Land treffen. Preislimitatioun bei Handel an Handwierk muss strikt durchgefuert gin a moderéiert op de Revenu wierken. Frei Beruffer kréien eng Solidaritéitskotisatioun vun 5% op hirem Steierakommes. D'Geschäftsmieten gin blockéiert. D'Tantiemsteier gët op 25% erhéicht.
3. Bei der Auswiel vun de Formelen vun der Moderatioun vum Salariatsakommen huet d'Regirong sech guidéieren geloss vun dénen heien Préokuppatiounen:
   a) Den Acquis social dén den Index fir all Salariaen duerstellt ass net fundamental a Fro gestallt. Dat manifestéiert d'Tatsach datt praktesch an dësem Joer drei Indextrachen erfalen, eng am Ufank vum Joer, déi zwou lescht am September an Dezember.
   b) E vollständegt Ausfalen vun dénen aneren Indextranchen kann én aus der sozialer Gerechtegkét eraus net dénen zoumudden déi un den enneschten Echelonen vun de Léihn a Gehälter leien.
   Duerfir kréien déi bei dénen Follegkéten eng Minimalindextranch. Fir d'Stéit gët déi Extratranch bezuelt souweit d'Akommes nët annerhallef mol de Mindestlouhn iwersteigt.

Mat déier sozialer Komponent wiesst op Dauer de Mindestloun méih huerteg wéi déi héiher Léihn a Gehälter. Dat ass nu wirklech kén sozialen Ofbau. Fir Renten kommen analog Erhéigongen vun der Deierongszoulag a Fro.

Et ass huerteg gesot déi Laaschten wieren nët egal verdélt. Ofgesin dervun datt kén eng valabel Propositioun op den Dësch geluegt huet, muss ech soen datt én dat eréischt geseit wann é spéider wéss wéi d'Krisis sech op desem oder dem aneren Secteur ausgewierkt huet.

Vir de Moment leit ké bessert Konzept um Desch. Et wier strofléich nach wochelang Mesüren hinzezéihen.

D'Regirong ass do fir ze regéieren aus der Erkenntnis eraus, déi si vun der Gesamtsituatioun vum Land huet, a voller Independenz an Neutralitéit.

Si verlângt datt de sozial wirtschaftleche Pâk virun Ouschteren a Kraaft trëtt.

Déijeneg déi mat énzelne Mesüren nët d'accord sin, oder déi alles verwerfen kënnen an onsem freien a demokrateschen Staat nët nëmmen hir Ménong soen, an esouguer duerfir manifestéieren.

Mé ech geng u jiddferén en Appell zu Besonnenhét, zur Objektivitéit, zum Realismus an zu méi starkem Solidaritéitsgefill machen am Géscht vun der letzebuerger Art, an dem letzebuerger Modell.

Imprimerie Linden, Luxembourg-Gasperich